

INDEMNISATION DU CHOMAGE, MINIMA SOCIAUX, FONCTIONNEMENT DE POLE EMPLOI.



LES ENJEUX ET LES PROPOSITIONS FACE AUX PROCHAINES ÉCHÉANCES

Table ronde n°2 du Forum

« Chômeurs, précaires, intermittents :

Un revenu et des droits pour exister ! »

organisé à l'initiative

d'Agir ensemble contre le chômage !

les 24-25 octobre 2015 à Paris

Avec le soutien et la participation de : Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP), Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS), Coordination des intermittents et précaires (CIP), Collectif des Mater-mittentes, Réseau salariat, Actu-chômage, Recours radiation, Syndicats SUD-Pôle emploi et SNU-FSU Pôle emploi, Collectif national pour les droits des femmes, Fondation Copernic

Table ronde n°2

Animation par Serge Havet, AC !

- Rose-Marie Péchallat, Recours radiation, Véronique Ravier, Coordination des intermittents et précaires, Hélène Crouzillat, Collectif des Mater-mittentes :

Annulation de la Convention d'assurance chômage par le Conseil d'Etat : explications, conséquences et perspectives

- Corinne Siergé, APEIS

Informers les demandeurs d'emploi au sujet de leurs droits

- Noël Daucé, Secrétariat national de la FSU

La formation des demandeurs d'emploi dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels

- Philippe Sabater, SNU Pôle emploi

Quel devenir pour Pôle emploi ?

- Alain Coudert, AC ! 63

L'accès aux droits. Bilan de la participation d'AC ! 63 aux Commissions du RSA

- Débat avec la salle

BIBLIOGRAPHIE

Pour plus d'informations et documents du forum, voir le site : www.ac-chomage.org

DANS LE SITE D'AC !, également :

- *Pour un nouveau statut du salarié ou du producteur, Compte rendu de la table ronde n° 1 du Forum des 24-25 octobre 2015*
- *Livret de synthèse et de propositions issus du Forum « Un revenu et des droits pour exister » des 24-25 octobre 2015*

TABLE RONDE N° 2 :

INDEMNISATION DU CHOMAGE, MINIMA SOCIAUX, FONCTIONNEMENT DE POLE EMPLOI. LES ENJEUX ET LES PROPOSITIONS FACE AUX PROCHAINES ÉCHÉANCES

Serge Havet, AC ! Nord Pas de Calais

Différentes personnes vont intervenir dans cette table ronde sur l'avenir de Pôle emploi, sur le contrôle des chômeurs et les radiations, sur les fermetures de Pôle emploi, et Alain Coudert et moi-même avons beaucoup de choses à dire sur les minima sociaux et l'avenir du RSA.

L'indemnisation du chômage est très faible, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé. Si vous suivez les débats actuels, on reparle beaucoup de la dégressivité des allocations de chômage. Nous avons eu une bonne nouvelle dernièrement, le Conseil d'état a annulé la convention d'assurance chômage, donc une nouvelle convention va être mise en place.

Vous savez très bien que tous les minima sociaux sont en dessous du seuil de pauvreté, par exemple : le RSA à 450 euros, l'ASS à 490 euros. Les bénéficiaires du RSA ne cotisent pas pour la retraite, tandis que les allocataires de l'ASS cotisent pour la retraite. Et puis, il y a ces grands discours qu'on entend partout sur l'assistanat, les chômeurs comme profiteurs du système, etc. Je crois qu'il faut aussi aborder ce problème-là, voir comment on peut réagir par rapport à la stigmatisation, à la volonté de toujours humilier les plus pauvres et les plus démunis. Et comme vous le savez, en ce moment, il y a un grand débat sur l'avenir du RSA dans différents départements et dans le Nord surtout, où il y a 150.000 allocataires du RSA. Le président du Conseil départemental a dit qu'il ne va plus pouvoir payer, il veut mettre tous les gens en formation, sinon ils suspendent le RSA et j'ai déjà vu dans des permanences à Lille, des gens suspendus du RSA. Alors, il faut voir ce qu'on peut faire par rapport à tout ça.

Rose-Marie Péchallat, Recours radiation

Je vais commencer par dire comment on en est arrivés là, ce qui a fait qu'on s'est décidés de faire un recours au Conseil d'Etat. Il y a eu des luttes sérieuses, surtout effectivement du côté des intermittents du spectacle, des collectifs se sont créés un peu partout en France ; et quand on a vu le début des textes sur l'assurance chômage, en commençant d'abord par l'Accord national interprofessionnel, il y avait vraiment du souci à se faire. Ils ont modifié un certain nombre de choses quand ils ont vu que la colère montait, mais ça n'a pas suffi. Donc on s'y est collés à un certain nombre, ce qu'on regrette c'est de ne pas avoir été assez nombreux, parce que c'est quand même

dommage qu'on ne parte pas en rang serré... Ce n'est pas en parlant de changer des choses de la convention d'assurance chômage qu'on va s'empailler, on peut arriver à avancer ensemble là - dessus. Malheureusement on est partis un peu éparpillés pour ceux qui sont partis, c'est-à-dire que certains n'ont pris qu'un petit morceau de la convention, en décidant qu'effectivement ils y allaient uniquement sur le différé d'indemnisation et qu'ils ne prenaient pas le « paquet ». Il n'empêche qu'on a gagné ensemble voilà.

Il a fallu, avant d'y arriver, qu'on décortique cette convention d'assurance chômage, on a dû faire des sortes de commissions de décryptage, parce que ces gens-là se parlent entre eux... Même parfois en se parlant entre eux, ils ne se comprennent pas, la preuve c'est qu'ils disent ensuite que par exemple sur les droits rechargeables, il y a eu des « effets pervers », or c'est les droits rechargeables qui sont pervers dès le départ... Et là, on regrette beaucoup en ce qui nous concerne, que sur les droits rechargeables, ça n'ait pas pété, pourquoi ? Parce que les droits rechargeables, c'est un vrai tour de passe-passe, c'est du genre : « vous avez travaillé là tout de suite, maintenant, et au lieu de vous verser les indemnités qu'on pourrait vous verser par rapport au dernier travail que vous avez fait, on va les repousser dans le temps et vous allez épuiser vos droits, même si c'est des droits de misère », c'est ça les droits rechargeables. Et comme vous avez des droits de misère, qu'est-ce que vous faites ? Vous retournez travailler, vous prenez n'importe quel boulot, peu importe, c'est juste pour faire éventuellement un complément, et il faut savoir que le complément lui aussi, il a été réduit. Et comme ça, la convention d'assurance chômage est devenue effectivement quelque chose qui réduit les droits de tous, ceux qui travaillent en particulier, alors qu'ils veulent nous faire croire que cette convention-là était incitative pour retrouver un emploi.

L'incitation à la reprise d'emploi, c'est ce qui a déséquilibré la convention d'assurance chômage par rapport au différé, c'est là-dessus qu'ils ont été obligés d'annuler la convention d'assurance chômage, c'est en tout cas ce que dit très clairement le Conseil d'Etat. L'arrêté porte en particulier là-dessus, parce que ça déséquilibrait cette convention, notamment par rapport au fait que tout avait été mis en place pour inciter à la reprise d'emploi.

Donc dans la convention d'assurance chômage - en l'occurrence le différé n'a pas sauté - clairement ce qui est dit, c'est à la fois : « vous exagérez, vous allez un peu trop loin dans ce que vous demandez aux gens. » Mais ensuite, ils disent que le différé ne peut pas, sauf à porter atteinte aux droits à réparation des salariés, aller jusqu'à tenir compte de la totalité de l'indemnité octroyée aux salariés. Ça veut dire que soit quand les personnes qui ont obtenu effectivement des primes en partant de leur emploi, parce qu'ils ont été licenciés, soit en allant aux Prud'hommes, à partir du moment où Pôle emploi peut récupérer quasiment la totalité des primes, ça remet en cause la réparation qui a

été faite aux salariés, qui est prévue par le droit du travail. Mais, par exemple, pour toutes les personnes qui n'ont pas deux ans d'ancienneté ou toutes les entreprises qui ont moins de 11 salariés, il n'y a pas de règles et le Code du travail ne s'applique pas pour eux. Est-ce que c'est clair ?

Véronique, CIP : L'indemnisation, en fin de compte, là où ça a buté, c'était parce qu'ils avaient augmenté de 75 jours à 180 jours le différé d'indemnisation, c'est-à-dire le délai à partir duquel commençait l'indemnisation. La personne avait un creux, et ça allait jusqu'à 180 jours, donc pendant ce temps-là... de quoi elle vivait ? Non c'est pour préciser clairement les choses, ça concernait les licenciements considérés comme illégaux etc. C'est pour ça aussi qu'on parle de Prud'hommes.

Rose-Marie

Voilà, ils avaient fait passer le différé de 75 jours à 180 jours, ce qui fait que des personnes, de fait, vivaient uniquement sur ce qu'elles avaient perçu comme primes. Il y a autre chose aussi, quand même, en gros ce qui avait été dit par le MEDEF et par la CFDT en mémoire, en réponse c'était : « mais ce n'est qu'un différé, c'est-à-dire qu'en fait, ils n'ont pas perdu leurs allocations. » Alors ça pose quand même question, parce que ça veut dire pour eux, que les gens attendent d'utiliser tous leurs droits et que du coup... c'est complètement contradictoire avec ce qu'ils racontent tout le temps, à savoir qu'ils ont fait une convention pour inciter les gens à aller travailler, donc les contradictions visiblement, ça ne les dérange pas.

Donc ça c'était pour la partie sur le différé, on pourra répondre aux questions ensuite, et puis il y a la partie « trop perçus ». Dans la partie trop-perçus et indus, on va dire en général que, souvent, en tout cas nous ce qu'on sait, c'est que Pôle emploi se plante dans les calculs, c'est-à-dire qu'il compte plusieurs fois la même période de travail, soit par la fiche de paie, soit par l'attestation employeur. C'est-à-dire clairement, il y a une période de travail sur un mois qui est par exemple d'une semaine... Si derrière un autre document arrive, mais qui n'est pas tout à fait du même montant, la machine ajoute les périodes de travail. La personne n'a travaillé qu'une semaine, mais la machine dit qu'elle en a travaillé deux. Et si entre-temps, elle a été indemnisée, du coup, elle se retrouve avec un trop-perçu. Il y a un certain nombre de documents qui tombent à la fin des contrats, par exemple l'attestation employeur, et parfois il arrive que l'attestation employeur soit en décalage avec les sommes qui ont été déclarées pendant les périodes de travail, et du coup ça crée des trop-perçus énormes, et les trop-perçus, les gens ne savent pas d'où ils tombent. Quand on leur envoie une notification qui n'est pas claire, c'est-à-dire qu'on ne leur dit pas forcément le motif réel, l'origine du trop-perçu, or ça c'est... enfin c'est comme si vous allez acheter je ne sais quoi ou au resto et qu'on vous dise : « voilà vous devez tant », et vous ne savez même pas ce qui est dans la note quoi, à part que là ça monte très haut. La loi dit qu'ils doivent dire dans le détail quelle est l'origine du trop-

perçu, ils doivent expliquer de manière détaillée le montant des sommes qu'ils prélèvent, mois par mois s'il y a plusieurs mois, or ce n'est pas souvent qu'ils le font. Et donc, il arrive que des personnes ne comprennent pas du tout, et jusqu'ici avant le 5 octobre 2015, quand ces personnes contestaient le trop-perçu, eh bien il courait quand même, c'est-à-dire qu'on prélevait d'office sur leurs indemnités, parfois sans respecter la quotité saisissable, parfois sans même les informer sur éventuellement l'instance paritaire régionale qui (ne rêvons pas), en tout cas n'annulait pas le trop-perçu et rarement réduisait le trop-perçu. Mais il n'empêche qu'on ne leur en parlait pas ; et l'échéancier, en fait, parfois arrivait en même temps que la notification de trop perçu. Et l'échéancier disait : « vous avez demandé un échéancier », alors que les gens apprenaient en même temps qu'ils avaient un trop-perçu, c'est quand même pas mal. Ça c'était la vie à Pôle emploi avant le 5 octobre, normalement depuis le 5 octobre ça devrait être terminé, ce n'est pas le cas d'accord, donc ça c'était pour les trop perçus lambda voilà.

Il y a les autres trop-perçus, qu'on va appeler « le trop-perçu Djamel Chaar », puisqu'il correspond effectivement à la raison pour laquelle Djamel Chaar a pété un câble et s'est immolé devant le Pôle emploi de Nantes. C'est-à-dire que, dans la convention d'assurance chômage qui a été reconduite, (dans l'ex-convention d'assurance chômage c'était pareil), il était indiqué qu'à partir du moment où il y avait une omission de déclaration, une déclaration tardive, et que cette déclaration tardive correspondait à une période de travail qui était au-delà de 72 heures, d'une part la personne avait un trop perçu et elle devait rembourser, mais qui plus est, cette période de travail ne comptait pas pour les droits suivants - pour une ouverture de droits. Ce qui fait que la plupart des gens ne le savaient pas, et quand ils avaient payé leur trop-perçu, ils croyaient qu'ils avaient acquitté leurs responsabilités, puis quand ils revenaient avec leur tas d'heures et qu'ils le posaient sur la table en disant : « super, ça y est, j'ai mes 610 heures », on leur disait : « non désolés, il vous manque 150 heures, 170 heures, etc. » Et ils disaient : « mais non, attendez, j'ai toutes mes fiches de paie, j'ai mes attestations, j'ai tout compté etc. » D'ailleurs, la plupart du temps, ils attendent vite d'avoir les 610 heures pour aller renouveler leurs droits et on leur dit : « non, vous n'avez pas... » Et je pense qu'on n'est pas capable de leur expliquer en plus, parce qu'ils pètent les plombs méchamment. Et là, en l'occurrence, c'était pour Djamel Chaar, le fait qu'il avait lui, remboursé son trop-perçu, et en plus il avait une dette inférieure à 650 euros. Je ne vais pas m'étendre, mais de toute façon, comme il avait une dette inférieure à 650 euros, le directeur de l'agence avait la main sur ce trop perçu-là, il aurait pu l'annuler. S'il avait annulé le trop-perçu, on ne refait pas l'histoire, on aurait pu effectivement reconduire ses droits, voilà. Et il faut savoir aussi que ces règles-là, même si elles existaient dans les conventions en 2009-2010, elles n'étaient pas appliquées, elles l'ont été après. Ça s'est durci après, c'est-à-dire que même écrit dans le marbre, ça n'était pas appliqué. Aujourd'hui le

Conseil d'Etat a dit : « les partenaires sociaux sont incompétents pour prendre ce genre de décision ». Ils sont incompétents 1) pour dire : « vous avez un trop-perçu et vous devez le rembourser d'ici un mois », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas à donner de délais ; ils sont incompétents sur le fait qu'ils disent aussi aux demandeurs d'emploi : « vous devez rembourser et on va vous prélever et on prélève tant, etc. » 2) Et ils sont incompétents sur le fait que cette période de travail qui a été déclarée tardivement ne puisse être prise en compte dans les nouveaux droits ensuite. Là je suppose que c'est clair parce que c'est des trucs que je fais tous les jours, voilà et il se trouve que là, en l'occurrence, ça s'applique immédiatement et c'est rétroactif.

Et Pôle emploi n'a pas pris en compte la décision, à la date d'aujourd'hui, il n'exécute pas la décision du Conseil d'Etat, pourquoi ? Parce que, d'une part il continue de prélever, d'autre part, ils n'ont pas informé les personnes qui sont dans ces situations-là et ils ne les ont pas remboursées. Ils doivent les rembourser ou au moins ils doivent leur envoyer un courrier pour leur dire : « voilà vous aviez eu tel trop-perçu, vous étiez dans telle et telle situation et il s'est passé telle et telle chose, vous avez le droit de contester ce trop-perçu... » Ils ne font rien de tout ça, ce qui fait qu'on a envoyé aujourd'hui même deux courriers, un au directeur de l'UNEDIC - parce que l'UNEDIC, sur son site, continue de dire que la convention, le règlement général annexé à l'assurance chômage, l'accord d'application qui concerne les trop-perçus (le n°9) ce sont les mêmes, qu'ils n'ont pas bougé. C'est-à-dire que n'importe quelle personne qui va sur le site a les informations comme quoi, c'est comme ça que ça se passe pour les trop-perçus, on a le droit de prélever, etc.

En ce qui concerne le Pôle emploi, c'est encore pire, puisque eux, ils étaient tenus à la fois d'informer, ils sont tenus d'arrêter, d'interrompre immédiatement les trop-perçus. Je termine sur un truc quand même, c'est que c'est encore plus grave que ça, puisque nous, des gens viennent nous dire : « qu'est-ce que je peux faire, j'ai un trop-perçu ? » On leur explique, on leur dit : « il faut faire une lettre de recours disant que vous contestez le trop-perçu », parce que Pôle emploi exige que ce soit un courrier écrit... Et donc les gens envoient un courrier écrit en recommandé avec accusé de réception, et une plate-forme téléphonique les appelle et leur dit : « écoutez, ça va pas pouvoir le faire, parce que votre trop-perçu à vous, si jamais vous ne le remboursez pas, on va vous traîner au tribunal, vous allez être obligé de payer nos frais d'avocat ; puis si ça se trouve, vous allez avoir encore de l'argent en plus à payer, donc vous avez vraiment tout intérêt à accepter un échéancier, on veut bien modifier celui qu'il y avait avant, donc écoutez, vous êtes prêt à payer combien ? Banco 100 euros par mois, c'est parfait ! Alors qu'avant, ils taxaient à mort, donc là, ils sont prêts à faire de grandes concessions, pour effectivement que les gens acceptent l'échéancier ; et on leur envoie illico presto l'échéancier dans lequel il est écrit comme d'habitude : « vous avez demandé un échéancier ».

Il n'y a aucune trace de réponse sur le recours ou la contestation par rapport au trop-perçu en tant que tel. Donc voilà sur les trop-perçus.

Véronique, CIP

Voilà, dans le travail que nous avons fait, il faut bien comprendre que nous, ce qu'on dénonçait, c'était vraiment tout ce qui nous paraissait aberrant dans cette convention, qui était vouée à précariser plus, à favoriser le retour obligatoire à l'emploi, tout ce pourquoi elle a été pensée. Et du coup, concernant le Conseil d'Etat, bien sûr on dénonce plein de choses qui sont vraiment terribles et sur lesquelles on ne pouvait pas attaquer, mais on s'est acharnés à pointer plein d'autres points... Donc, il y avait les droits rechargeables, il y avait aussi la carte vitale, la présentation obligatoire de la carte vitale pour pouvoir avoir droit à une ouverture de droits, etc. Donc il y avait plein de points, dont le point sur les congés maternité et maladie. En gros, on s'est attelés en s'unissant, avec l'expérience de terrain qu'on a par les permanences d'accueil, et aussi à force de connaître les textes, de les redécouvrir, de bien comprendre leur articulation, à trouver ce qui était discriminatoire, ce qui constituait des inégalités en droits, etc. Donc, à l'intérieur, il y avait d'autres points, il y avait une stratégie par rapport au Conseil d'Etat qui a été de balayer certaines choses, pour être sûr qu'on a compris aussi, il y a une sorte de politique au niveau juridique... Bon ce qu'on a obtenu quand même c'est l'annulation de la convention d'assurance chômage... et les points des trop-perçus qui nous tenaient à cœur, ainsi que les déclarations, mais il y avait beaucoup d'autres choses aussi qui ont été pointées et balayées d'une manière... Ça ne voulait pas dire que ce que nous disions n'était pas vrai, par exemple pour les droits rechargeables, ça avait été paré par le « droit d'options », qu'on dénonce aussi, qui est aussi sous conditions. Sur les congés de maternité, Hélène l'expliquera, parce que là ils nous ont fait part de la gomme et du crayon, donc c'est des règles qu'on a découvertes, etc. Mais je revenais sur le fait qu'on a essayé de travailler avec d'autres aussi, d'être ensemble, il y a eu des dépôts différents soit par la CGT, le MNCP, avec le SAF et ça on le regrette quelque part. (Le Syndicat des Avocats de France)

Et nous, on a aussi fait appel à des personnes physiques, donc on a eu un boulot énorme, on a réuni une quarantaine de personnes, beaucoup plus étaient aussi concernées... parce qu'on voulait balayer toute la convention. Donc, il y a eu des intérimaires, enfin vraiment c'était sur tous les points, et ils se sont portés avec nous dans ce recours. Voilà c'était pour vous expliquer comment ça a fonctionné et pourquoi certains points ne sont pas apparus aussi dans la décision, mais qu'on continue bien sûr de dénoncer.

Hélène, Collectif des Maternitentes

Il faut bien comprendre qu'en mars-avril-mai 2014, il y a une mobilisation. Nous le collectif, on travaille vraiment sur le terrain, on ne peut pas mobiliser les gens sur les questions d'accès aux droits en maternité/maladie. Et c'est vrai que la chose qui nous était vraiment apparue, c'est que si on arrivait à faire une action juridique autour de l'accès aux droits maternité/maladie en cas de chômage, ça traversait l'ensemble de la convention UNEDIC. C'est-à-dire que ce n'était pas uniquement sur la question de l'accès aux droits des femmes enceintes intermittentes, puisque les mécanismes d'accès et de maintien de droits en cas de maternité ou de maladie des chômeurs et des chômeuses sont les mêmes, que ce soit pour les intermittents du spectacle ou pour les autres catégories de chômeurs.

Donc du coup, on se disait que si on pouvait attaquer depuis cet endroit-là, on pouvait éventuellement, en tout cas, renverser l'ensemble des mécanismes pour l'ensemble des chômeurs. Ceci juste pour rajouter que la lutte qui a contesté cette convention UNEDIC, était évidemment portée principalement par les intermittents et les précaires, mais l'idée était évidemment de travailler sur l'ensemble des chômeurs. Voilà, ça c'est important et du coup il faut dire aussi qu'on se prévalait d'une décision du Défenseur des droits, qui considérait comme discriminatoire l'accès aux droits maternité des chômeuses intermittentes et que ce point-là n'a pas été retenu par le Conseil d'Etat, au motif qu'il y avait le risque de rabaisser pour tous l'ensemble des droits et du maintien de droits en cas de maladie, maternité... Dans le cadre de l'égalité de traitement. (On peut réduire les droits plutôt qu'en ajouter).

Ce qu'il faut aussi comprendre, c'est que sur cette histoire de droits maternité/maladie, en fait nous le boulot qu'on essaie de faire valoir, de démontrer, c'est qu'en fait, il y a un problème de coordination entre les droits de l'assurance chômage et les droits à l'assurance maladie. Et c'est extrêmement important, parce que pour nous, c'est une question de continuité de droits à travers les différentes caisses d'assurance. En fait de mon point de vue, après, si ce point-là n'a pas été retenu par le Conseil d'Etat, c'est bien que les questions de maintien de droits des chômeurs, des personnes en situation de maladie, etc. qui relèvent donc de différentes caisses, viennent traverser l'ensemble des mécanismes de protection sociale. C'est-à-dire que si on travaille sur ces histoires de maintien de droits à l'endroit de la maladie, de la maternité et du chômage, on vient en fait essayer de repenser l'ensemble du système assurantiel, et donc c'est très important. En fait, c'est un tout petit point d'entrée si vous voulez, mais pour essayer de tenter de dire que, dans toute forme de discontinuité d'emploi, et quelle que soit la situation dans laquelle on est, il y a nécessité d'obtenir des droits...

Serge, AC ! : Tout à l'heure tu disais, Rose Marie, que Pôle emploi ne respecte pas la décision du Conseil d'Etat, comment peut-on faire pour l'obliger à respecter la décision ? Car ils doivent appliquer la décision de justice ! Et la suite, après le jugement du Conseil d'Etat, la convention, les prochaines étapes de mise en place ?

Rose-Marie

On a envoyé deux courriers, encore une fois à l'UNEDIC et à Pôle emploi, on indique très précisément ce qu'ils doivent faire, on leur liste ce qu'ils doivent faire, ils n'ont plus trop à chercher. Normalement, ils devraient pouvoir le faire, ça ne doit pas être très compliqué, sinon que ça risque de coûter du pognon. Et on leur dit que s'ils ne font pas, nos avocats retournent au Conseil d'Etat, il y a une commission qui est prévue à ce sujet-là et à ce moment-là, ils vont interpeller cette commission et ils seront sous astreinte. C'est-à-dire qu'à chaque jour dépassé par rapport au délai qui leur aura été donné, à partir du 5 octobre, ils auront une astreinte par jour voilà, on a fait ce qu'il fallait aujourd'hui pour cela.

Il y a une remise en cause de cette convention-là et ; pour éviter de faire tomber les droits des chômeurs, pour pouvoir continuer à les indemniser, etc. ils ont donné un délai aux partenaires sociaux et, du coup, il doit y en avoir une autre à partir du 1^{er} mars 2016. Or des bruits courent, on va voir, ils risquent de repousser cette échéance-là. Donc il n'est pas impossible qu'ils trouvent un moyen du genre : « on signe un avenant, on enlève ce qui dérange, on fait un petit nettoyage et on refait... On travaille comme on en a envie, à notre vitesse et on reprend une convention d'assurance chômage en juillet. Parce que les intermittents ont d'autres chats à fouetter à ce moment-là »...Voilà car quand il se passe quelque chose, il n'y a que les intermittents qui bougent...

En tout cas, après qu'est-ce qui va se passer ? Nous, ce qu'on souhaiterait, c'est qu'il y ait plus de monde qui s'y colle. Un certain nombre d'associations aujourd'hui ont décidé de siéger aux comités de liaison et pas nous. C'est pas parce qu'on n'est pas d'accord là-dessus, par exemple, qu'on ne peut pas s'entendre. C'est bien effectivement de dire : « on a gagné » une fois qu'on a fait le boulot, c'est-à-dire qu'effectivement vous sortez des tracts avec toutes les organisations qui sont aux comités de liaison et vous mettez que le MNCP a gagné, et vous ne citez pas les autres organisations. Venez avec nous et comme ça on pourra tous se citer mutuellement, on pourra faire des beaux tracts où on dira : « on a gagné ensemble » et on se sera battus ensemble sur cette convention, et il y a vraiment besoin de tronches parce que c'est épuisant, c'est un boulot monstrueux, donc plus on est de fous... Je pense que nos avocats seront très contents.

Serge : On parlait des trop-perçus tout à l'heure, il y a trois semaines une fille d'Armentières m'a appelé en larmes, ils l'avaient mise au tribunal administratif, par rapport à un trop-perçu de 2.800

euros, avec un commandement d'huissier, etc. Donc j'ai envoyé un mail au médiateur et tout, ça est redescendu tout de suite et le responsable du service contentieux de Pôle emploi dans le Nord-Pas-de-Calais m'a appelé en disant : « Monsieur Havet, on a vu le problème, on retire le dossier du tribunal, on annule les frais d'huissier et on revoit la situation de cette dame » Moi j'ai demandé la remise gracieuse, il m'a dit : « on va étudier le dossier », mais j'ai quand même fait retirer le dossier du tribunal et annuler les frais d'huissier ce jour-là...

Donc Corinne, comment peut-on informer les chômeurs sur tout ça ?

Corinne Siergé, APEIS

En fait à l'APEIS, nous avons fait une caravane des droits, je vais vous en dire 2 mots et pourquoi. Donc en fait, la base de cette caravane, c'est les droits comme socle commun. Le droit est un bien partagé, le meilleur moyen et le plus efficace pour permettre de l'égalité, de la cohésion, de la cohérence et aussi de se battre efficacement contre les décrochages et les abandons. Mais il convient, une fois les droits obtenus, de travailler à les faire vivre réellement et à les développer, à s'en servir comme autant de points d'appui pour aller plus loin. Protéger les plus fragiles, celles et ceux qui, victimes des choix de rentabilité maximum et immédiate, sont mis hors-jeu par un système impitoyable, c'est d'abord à ceux-là que doivent servir les droits.

Les inégalités quasi institutionnelles peuvent être rattrapées par des droits qui permettraient une égalité de traitement, de sortir des multiples urgences quotidiennes et de faire en sorte que toutes, tous, aient des perspectives, de l'espoir, un avenir. D'abord le droit à la connaissance, à l'éducation, à la formation, aux savoirs, dans les meilleures conditions possibles. Droit d'obtenir un emploi, et si ce n'est pas possible de proposer un emploi digne et décent, il convient de travailler sérieusement à un droit au revenu. C'est pour cela aussi que nous demandons l'indemnisation de toutes les formes de chômage et de précarité, et ça Malika l'a dit tout à l'heure, on y tient vraiment. Personne aujourd'hui ne devrait pouvoir vivre pire qu'hier, et pourtant c'est de plus en plus souvent le cas. Mais ce n'est pas fatal, il suffit de le décider, de faire des choix politiques et de ne pas laisser les marchés dicter leurs lois : marchés financiers, marchés de l'emploi, marché de ceci, marché de cela, il y a plein de marchés. Comment accepter que des centaines de milliers d'enfants, de femmes, d'hommes, se retrouvent sans domicile fixe, au point que chaque année plus de 450 d'entre eux meurent à la rue ? Il faut des droits pour réquisitionner, faire appliquer le DALO, construire, faire en sorte que personne ne puisse se retrouver sans un chez soi. L'accès aux transports est essentiel, bien évidemment pour chercher un emploi, une formation, pour faire le tour des institutions, mais tout autant pour maintenir le lien social, familial, amical, amoureux et ne pas être assigné à résidence, isolé, désocialisé, marginalisé. Droit également pour que les familles ne se perdent pas, que les liens soient

maintenus, quand les familles ont explosé - souvent à cause du chômage, de l'image que l'on renvoie alors, et par conséquent de la façon dont on est perçu.

La sécurité sociale mise en place en 1945 permettait l'accès de toutes et de tous aux soins, c'est de moins en moins le cas. Le manque de moyens et la saturation des services publics, les dépassements d'honoraires, les déremboursements de médicaments mettent à mal ce principe de droits. Les problèmes de vue, de dentition, d'audition, sont de plus en plus nombreux, car de moins en moins pris en charge, avec les complications que cela entraîne quasi naturellement.

Il faut aussi mettre en œuvre les moyens pour que chacune et chacun puisse partir en vacances, avoir des loisirs, pratiquer une activité sportive, se cultiver. Toutes ces questions qui font la vie des individus ne peuvent, ne doivent jamais être vécues à minima, sont aussi importantes les unes que les autres. Ce qui est bon pour soi l'est pour les autres, personne ne devrait être contraint de faire le tour des associations caritatives pour souvent à peine survivre. Tant que la société sera aussi inégalitaire, nous aurons besoin de droits pour compenser. Si nous voulons que la société gagne en cohésion, c'est à cela qu'il convient de travailler, les services publics, leur accès et leur proximité, sont des moyens efficaces de résister contre les décrochages et la marginalisation. Les filets de protection, de solidarité, qui existent encore ici se réduisent, d'abord parce que le nombre de personnes concernées augmente, mais aussi parce qu'il y a un véritable transfert de charges et les collectivités ont de moins en moins de moyens. Le taux de pauvreté dans le pays est aujourd'hui de 15 %, soit environ une personne sur 6 et cela ne cesse d'augmenter. Les pauvres se comptent par millions et pire, la misère s'installe, 4 millions de femmes et d'hommes sont allocataires des minima sociaux (RSA, AAH...) mais ils sont plus de 6 millions à en vivre. Près de 4 millions d'individus ont un besoin existentiel de l'aide alimentaire pour continuer de survivre. Les profits des entreprises du CAC40 atteignent des records. Les exonérations de cotisations sociales, la fraude, l'évasion fiscale représentent des dizaines de milliards d'euros.

De l'argent, il y en a et beaucoup, mais pas pour ceux et celles qui en ont le plus besoin, pas pour les services publics et le bien commun. Il est urgent de se battre pour un réel partage des richesses, afin d'obtenir des moyens de vivre décemment. Il convient de s'organiser, de ne laisser personne décider à notre place, de ne pas céder aux sirènes de la démagogie et de la division. Pour en quelque sorte mieux faire régner leurs discours et leurs slogans, les militants du Front national ne peuvent masquer que leurs propositions économiques sont encore et toujours la défense des puissants. Nous devons nous mobiliser, afin que le terme « d'assisté » soit remis à sa juste place, personne n'est plus assisté que les grands patrons et les actionnaires. La solidarité c'est bien autre chose que de l'assistance, c'est un principe, un engagement, un mode de vie et une façon de voir le monde, personne ne le fera

à notre place. Il y a des acquis, sur les transports, les recalculés, le fonds social, la prime de Noël, les trop perçus, les radiations.

C'est pour toutes ces raisons que l'APEIS a décidé de mettre en place une caravane des droits pour aller à la rencontre de ceux et celles que l'on ne voit plus, pour qu'ils s'organisent, prennent leur vie en main. Car s'organiser, c'est permettre de mettre un nom sur les vrais responsables, c'est rester ou devenir, ou redevenir à la vie sociale et à sa propre vie, c'est pouvoir dire ce qui ne va pas, s'organiser, c'est rester libre. Aujourd'hui, sur la caravane des droits, on a fait environ en Ile de France une quinzaine d'étapes, on a rencontré plusieurs centaines de personnes, alors on explique les droits. Mais en fait, ce qui est super important, c'est qu'ils racontent aussi leur vie et ce dont ils ont besoin et c'est ce qui fait un peu le pot commun, pour pouvoir gagner des droits ensemble.

Serge : Nous venons d'entendre notre collègue de l'APEIS, vous en tant que Pôle emploi, syndicalistes, comment voyez-vous votre travail, comment ça se passe à Pôle emploi et avec les fermetures qui sont annoncées à Pôle emploi ?

Noël Daucé, FSU

Je suis du secrétariat national de la Fédération syndicale unitaire, je ne vais pas intervenir directement sur ce sujet, mais essentiellement sur les débats que nous avons eus cet après-midi. Je pense première remarque, qu'on doit remercier les organisateurs et les organisatrices de cet échange, parce que sur les questions aussi complexes qu'on a abordées, y compris quand notamment nous avons des problèmes de définition, de vocabulaire, on a besoin d'échanges, de confrontations, parce que nous avons un regard pluriel. Et ce qui m'a particulièrement marqué cet après-midi, c'est qu'il y avait toute une série de réflexions, de pluralité des regards par rapport à des situations sociales qui sont différentes et tous ceux qui se sont exprimés avaient une légitimité, par rapport aux lieux d'où ils parlaient. Il y a le précaire, il y a le chômage de masse, les autoentrepreneurs, les salariés stables, les fonctionnaires, etc. Et je pense que, très souvent, on est dans des cases et on a une légitimité, y compris d'ailleurs, ça frappe directement les organisations syndicales par rapport aux lieux, aux milieux professionnels dans lesquels on peut intervenir. Mais un point qui me paraît important, c'est que le précaire est quelque chose de considérable, 80 % des embauches aujourd'hui sont sous l'égide des CDD. Mais en même temps le salariat, son noyau dur est aujourd'hui constitué à 86 % de salariés stables et on sait malgré tout que chez les CDI, il y a aussi du temps partiel, des travailleurs pauvres, etc. et qu'on assiste à un mouvement de grignotage par rapport à ces 91 % (de salariés en CDI) qui passent à 86 %, mais aujourd'hui l'essentiel des salariés sont encore en CDI et ça nous permet de disposer d'un certain type de rapport de force.

Le point très important, par rapport au fait qu'on a besoin de ce lieu d'échange et de confrontation, c'est essentiellement pour deux raisons : cette affaire de salariat éclaté, d'évolutions très importantes entre l'emploi et le travail, on a vu que c'était un des sujets de nos échanges ; mais c'est aussi qu'on est dans une situation historique. Cette victoire du Conseil d'Etat est quelque chose d'assez exceptionnel, qui nous renvoie probablement au cas de figure des recalculés et on a une vraie opportunité politique avec une possibilité, une nécessité de développer un rapport de force par rapport à cet enjeu de négociation de la nouvelle convention UNEDIC. Et en même temps, c'est un terrain extrêmement piégé, le rapport de force est très difficile et on assiste à une offensive patronale, puisque les patrons qui n'en ont jamais assez, par rapport aux gains qu'ils peuvent obtenir, relayés par le gouvernement, vont essayer d'insister sur le retour de la dégressivité bien sûr. Et il y a un indice qui ne trompe pas, c'est le retour de la campagne, y compris menée par le premier ministre sur la question des métiers en tension. A nouveau, on nous parle d'offres non pourvues, on nous parle des 300.000 offres d'emplois qui ne trouveraient pas satisfaction, et ce qui est un scandale, par rapport aux 6.300.000 chômeurs qui, aujourd'hui, sont inscrits sur les listes de Pôle emploi et ce discours-là, il a été tenu notamment à la Conférence sociale.

On nous avait posé une question sur les revendications par rapport à la formation des chômeurs, nous reprenons tout simplement la revendication formulée par le SNU Pôle emploi, qui appartient à la FSU : simplement une formation des chômeurs diplômante, qualifiante, rémunérée bien sûr, sans coûts de frais de stage et qui soit sur la base d'un droit de tirage de 1.607 heures, ce qui correspond à un an de formation. Et en même temps, j'abordai la question de la Conférence sociale, il faut sur tous ces axes de réflexion qu'on fasse attention à ce qui est en train de se passer dans deux domaines. Le premier, ça a été abordé dans les discussions de cet après-midi, c'est la révolution numérique. Vous avez vu qu'il y a un rapport qui s'appelle Le rapport Mettling, qui a été produit par le DRH d'Orange, et là il y a des enjeux considérables, effectivement, sur les déplacements entre emplois, activité, travail, du fait de l'impact des technologies numériques. Et il y a un autre enjeu, qui est le Compte personnel d'activité (CPA), puisque c'était une des trois tables rondes de la Conférence sociale et que le gouvernement va passer à l'offensive, puisqu'un projet de loi va tomber dès le début de l'année. Et on peut penser que là aussi, il y a une possibilité d'une stratégie patronale, qui serait de profiter de ce Compte personnel d'activité pour étendre encore la précarité, à condition qu'elle soit externalisée et supportée par la collectivité, notamment au travers de l'impôt. Donc il y a des enjeux considérables et ces deux questions-là entre autres sont devant nous.

Maintenant sur les perspectives, nous employons aussi le terme de « Sécurité sociale professionnelle », d'ailleurs nous regrettons beaucoup que les camarades de la CGT ne soient pas venus défendre leur point de vue, puisqu'ils ont une élaboration particulière sur cette question. Elle

est conçue, nous reprenons très largement ce qu'a dit Catherine Lebrun pour Solidaires, comme une définition pour nous d'un continuum transférable de droits, avec un salaire ou un revenu garanti, ce qui d'ailleurs permettrait de pulvériser toute la dimension de contrôle des chômeurs. Il y a bien sûr une discussion sur le niveau de garantie, et nous pensons que cette sécurité sociale professionnelle ouvre aussi automatiquement aux formations professionnelles. Mais nous pensons aussi qu'il faut faire très attention, parce qu'en passant la formation professionnelle, ce n'est pas une solution miracle et à ce propos, on tombe dans les lieux de discussions contradictoires entre nous puisque, nous avons comme perspective la création de millions d'emplois. Puisque le camarade de la CIP disait que c'était une « religion », nous non seulement sur le plein emploi nous sommes religieux, mais nous sommes pratiquants, et nous pensons que sur cette question-là, ça ne fera pas l'économie lancinante du rapport de force social et politique, et que c'est l'articulation de plusieurs paramètres, pas un seul. Et si on garde la perspective du plein emploi, ça passe forcément par une réforme radicale de la fiscalité. Cela passe - et d'autres l'ont évoqué dans les débats - par la réduction du temps de travail, cela passe par la redéfinition des besoins sociaux, par la refonte et le développement des services publics, par la transition écologique, qui est un point extrêmement important, par la justice sociale climatique, parce que la transition écologique va supposer des mobilités professionnelles, géographiques - volontaires bien sûr - des brassages en terme de reconversion. Si on pense à cela, la question de la sécurité sociale professionnelle prend une dimension tout à fait particulière.

Maintenant 2-3 questions pour terminer, bien sûr la question qui a été évoquée par notamment l'intervenant sur la question du financement... Là-dessus, nous on est tâtonnants, est-ce que c'est simplement du salaire différé, ou est-ce qu'il y a une place également à l'impôt, notamment par rapport au développement de la précarité, est-ce que c'est un mixte des deux ? En tout cas, on peut aussi s'orienter vers une cinquième branche de la sécurité sociale, avec des cotisations patronales qui permettent un financement patronal, qui permettrait une péréquation d'ailleurs entre grandes, petites et moyennes entreprises. Sur la question des supports, vu de notre place, en tant qu'organisation syndicale, on se pose aussi la question de la place du service public, de l'emploi refondé, entre autre notamment de la place d'un Pôle emploi qui serait reconverti, voilà une série de questions et j'arrête là, parce que je pense qu'il faut que la parole soit à tous.

Philippe Sabater, SNU Pôle emploi, FSU

Ce n'est pas évident d'intervenir sur un sujet qui, somme toute, est largement en décalage avec les débats qui ont lieu, qui sont extrêmement riches. Je vais parler simplement de la dislocation d'un

service public, comment on s’y prend, et comment effectivement les effets liés au numérique et au 100 % web etc. vont déstabiliser ce service public et à quoi ils vont l’amener.

La première chose qu’il faut que vous sachiez, c’est que Pôle emploi, c’est 50.000 salariés pour plus de 6 millions de chômeurs, déjà ça vous donne l’état de fait et la réalité. La deuxième chose, c’est que lors de ce qu’on appelle une « convention tripartite », c’est-à-dire une convention entre l’état, Pôle emploi et l’UNEDIC, il a été convenu qu’il fallait (et c’est les slogans) « donner plus à ceux qui en ont besoin » ; le slogan n’est pas inapproprié, sauf que la réalité est tout autre. C’est comment, dans un cadre austéritaire, on va amener à ce que les chômeurs eux-mêmes fassent une partie du travail des conseillers de Pôle emploi, ça c’est la première question, ils vont prendre en charge une partie de ce travail. C’est comment à travers le mythe de la déshumanisation c’est-à-dire : « écoutez, après tout, vous pouvez utiliser ce qu’on appelle le 100 % web, vous pouvez utiliser aujourd’hui l’Emploi store, vous pouvez vous former demain, alors - ça ne s’invente pas – à l’Open class room, c’est-à-dire que vous avez la possibilité de vous former et de vous certifier, même à travers les modalités de transférabilité, à travers les modalités du web.

Donc tout ça, c’est de la grande illusion, mais la réalité, c’est fermer aussi les agences 4 demi-journées donc par semaine, c’est comment dans ce contexte-là on éloigne le public, comment en l’éloignant, il a moins de possibilités de faire respecter ses droits, puisque il est devant une machine qui est non palpable et il n’a plus la relation humaine, de compréhension, qui est indispensable effectivement au traitement d’un dossier, parce qu’on est des humains et qu’on a besoin de ce contact. Donc, voilà un peu le grand projet qui est à l’œuvre, mais qui se développe à une vitesse et une accélération qui est très forte. Par exemple, la fermeture des agences 4 demi-journées c’est extrêmement préoccupant ; une expérimentation a été faite entre autres en Picardie, où des camarades de la CGT, Solidaires et du SNU-FSU se sont mis en grève le 22 octobre, parce qu’ils ont subi et ils ont vu ce que donnaient ces fermetures d’agence. Et il faut savoir que le directeur général ne dit pas qu’il s’agit de fermetures d’agence, il dit : « on reçoit sur rendez-vous ». Il y a un portier, il va y avoir un genre de portier électronique et on va sélectionner les publics et il y aura ceux qui ont des rendez-vous et au lieu de dire : « on ferme les agences », il dit : non. « Attendez, on ne ferme pas les agences, on les ouvre différemment », donc tout est une question de sémantique et de vocabulaire.

En réalité, c’est effectivement un service public dégradé et des conditions de réception inhumaines et c’est sur cela que nos organisations essaient de lutter, on n’a jamais été vraisemblablement dans l’état d’un service public qui est complètement morcelé, déstructuré et vous le mesurez bien, les conséquences pour les chômeurs seront extrêmement importantes. Donc il faudra le soutien des

organisations de chômeurs avec nous, de tous et de toutes, pour faire reculer effectivement, sous le sceau de la modernité, faire reculer toutes ces évolutions qui détruisent, qui déstructurent, qui ne créent plus le lien. Alors à Pôle emploi, mais à la CAF c'est aussi vécu et dans d'autres endroits aussi... La poste, etc. Il y en a plein, mais en tout cas, sachez que c'est à l'œuvre, que ça s'amplifie et que c'est compliqué.

Il y a aussi dans le cadre de ce service public, l'idée qui a été menée et qui commence à faire son chemin, c'est-à-dire que la France a ratifié une convention de l'Organisation internationale du travail, la convention 181, qui permet de mettre en concurrence le service public de l'emploi avec des services, des officines privées, qui opéreraient de la même façon, avec des fonds publics entre autres et qui auraient les mêmes prérogatives, par exemple sur la gestion de la liste des demandeurs, etc. Alors la ratification ne veut pas dire automatiquement que ça se met en place, mais c'est une première, nous sommes intervenus et le gouvernement a quand même ratifié, il n'était pas obligé de le faire. Entre autres, on a un exemple très précis, c'est l'Espagne qui s'est retrouvée dans la même situation. Ils avaient ratifié cette convention, ils n'ont rien fait pendant des années et là sous le gouvernement conservateur, il y a maintenant deux ans, ils ont labellisé 80 officines privées pour se mettre en concurrence avec le service public, c'est du libéralisme pur jus, pur fruit, etc.

Je terminerai juste sur un élément aussi par rapport au transport des données numériques. Il faut savoir que Pôle emploi pour faire face, n'a trouvé que cette solution du numérique, mais sachez que toutes les données qui circulent, à la fois sur l'Emploi store, à la fois sur les sites qui sont partenaires avec le site Pôle emploi, etc. toutes ces données aujourd'hui sont incontrôlables. Ce qui veut dire que nous craignons qu'à un moment donné, puisqu'il y a aussi des privés qui sont dans cette affaire, que Pôle emploi se mette en partenariat avec des privés de tout ordre, sans aucun contrôle, sans aucune possibilité de contrôler l'offre d'emploi elle-même etc. Toutes ces données vont être vraisemblablement utilisées à des fins marchandes, c'est-à-dire qu'on va utiliser, c'est déjà le cas, mais là ça va s'amplifier, et je peux vous dire qu'aujourd'hui ce qui est en route, parce qu'aujourd'hui ce n'est pas encore complètement finalisé et ça commence simplement à se préciser, on craint qu'effectivement il y ait des grosses dérives qui apparaissent en tant que telles.

Juste une petite question par rapport à ce qui a été débattu précédemment par rapport au Conseil d'Etat. Sachez que le 22 octobre, lors du CCE de Pôle emploi - Comité consultatif de Pôle emploi - trois organisations ont fait une déclaration commune, donc la CGT, SUD et le SNU FSU, nous avons fait une déclaration. Parce qu'au-delà de la portée du décret lui-même, qui est extrêmement forte, il faut savoir que les directions de Pôle emploi donnaient des consignes en interne pour essayer, par exemple sur les indus, de demander aux demandeurs d'emploi qui avaient des indus de signer un

document selon lequel ils acceptaient ces indus. Des pressions ont été menées, qui sont non conformes au droit, et nous sommes intervenus sur cette affaire-là en demandant au directeur général de nous donner des précisions. Plusieurs régions ont été citées. Donc, tout ça pour vous dire que le service public de l'emploi ne va pas très bien, qu'il est déstructuré. Nous luttons ensemble à plusieurs organisations syndicales pour essayer de retourner effectivement le processus, de faire savoir au grand public les dangers qui sont encourus ; et si le service public de l'emploi est déstructuré ou demain mis en concurrence, le droit des chômeurs sera effectivement réduit et vous pouvez l'imaginer les conséquences que ça peut avoir.

DÉBAT

Stéphane, salarié de Pôle emploi à Créteil

Donc je voulais juste corroborer les propos de Philippe, de Noël et de Rose, à savoir que les consignes qu'on a reçues, mais on ne les a reçues que la semaine dernière en réunion de service, parce qu'effectivement je suis sur le terrain et je fais de l'accueil tous les jours. Donc moi ça ne me dérange pas, au contraire, même si je ne fais pas partie des mêmes syndicats peu importe. Bon en revanche on nous a dit gentiment : « il y a une vague convention », d'ailleurs vous pouvez voir quelles sont les consignes qu'on nous a données au niveau informatique, je fais une copie de notre mail interne et ils nous disent gentiment : « voilà, si le demandeur d'emploi ne demande pas un report de ses indus, vous ne lui dites rien, il faut qu'il fasse un courrier ». Normal c'est ça, on nous a dit ça la semaine dernière. Donc quelqu'un qui vient avec un problème d'indu, sachant tout ce qui se passe au niveau de Pôle emploi, au niveau de l'accueil, sur l'Ile de France ils sont 80 ex ASSEDIC ou privatisés, il y en a encore 20 du service public, à essayer de résister pour donner des droits aux chômeurs. Autre chose par rapport aux consignes qu'on nous a données du style : « il ne faut pas qu'ils aient connaissance de leurs droits ». Ils organisent des ateliers « droits et devoirs », bon il y a surtout les devoirs, et les droits c'est : « vous pouvez bénéficier d'un atelier pour comment aller sur... le numérique voilà ! » Et d'ailleurs, maintenant on m'a sorti une liste de tous mes demandeurs d'emploi pour me dire : « bon dans ton portefeuille clients » - pour moi ce sont les créateurs d'entreprise et les professeurs, je suis à mi-temps donc ça va, ce n'est pas eux qui m'embêtent – « ils n'ont pas mis leur CV en ligne ». Ben c'est normal, parce que je leur dis de ne pas se mettre sur le numérique, parce qu'ils n'en ont pas besoin, ils attendent un emploi du Rectorat et un créateur d'entreprise, il n'a pas besoin d'avoir son CV en ligne. On me dit : « ben voilà y a une liste de 15 pages, ça fait plus de 500 personnes, peu importe, il faut que tu les recontactes parce que s'ils n'ont pas leur CV en ligne... »

Parce que les collègues qui s'occupent d'autre chose, qui essaient d'avoir une notion de service public véritable, on nous impose, enfin on ne nous impose pas d'informer le demandeur d'emploi sur la nouvelle convention, enfin celle qui a été annulée et qui va être retardée jusqu'à plus de 6 mois, parce que là-dessus le droit, ils ne connaissent pas grand-chose. En revanche, vous imposez du contrôle plus que social, du contrôle numérique, ils ne connaissent pas la fracture numérique. Moi j'ai un problème, j'ai un blocage au niveau du doigt, donc moi je dis : « effectivement, c'est tout ce qu'on a pu faire comme action et d'expliquer gentiment au demandeur d'emploi : « ce n'est pas la peine d'accepter les convocations par SMS, ce n'est pas la peine que tu ailles sur... » Non mais c'est le web. Ah, alors c'est le « web world » quoi voilà, donc 1984 c'est ça ? Bon, c'est 2015. Et donc alors je voulais justement remercier Rose-Marie, qui nous tient informés de toutes les démarches qu'elle peut faire avec succès et maintenant, on va faire des changements de catégories et j'aimerais que tu nous en parles, parce que c'est quelque chose de très important...

Ce n'est pas moi qui aie décidé le changement de catégorie, je te rassure tout de suite. Et c'est la question que j'avais envie de te poser, parce que c'est quelque chose dont tu nous a informés récemment et je trouve extraordinaire que cette information pour laquelle nous, petit peuple d'accueil, enfin c'est bien maintenant qu'on ait les emplois civiques, ah ils sont bien ! Et justement, ils ne sont pas payés, ça ne coûte pas cher, ils sont là pour l'accueil, pour expliquer aux gens comment mettre leur CV en ligne - parce que si tu n'as pas de CV en ligne, tu es mort ; et puis même si tu mets juste un titre sur ton CV, c'est comme si tu avais mis ton CV en ligne. Donc ceux qui n'ont pas envie de le faire, ils peuvent mettre n'importe quoi et on leur dira : « t'as ton CV en ligne au niveau des stats ». Je parle au niveau du concret, donc moi la question que j'ai envie de poser à Rose-Marie, c'est que le changement de catégorie me paraît essentiel, parce que pratiquement plus de 20 % ou 30 % des chômeurs vont changer de catégorie.

Rose-Marie : Sur les changements de catégorie, heureusement au sein de Pôle emploi, il y a des lanceurs d'alertes aussi, comme chez Tefal. Effectivement, quand ils voient passer des choses qu'ils trouvent absolument pas possibles, ils envoient un certain nombre de personnes et voilà, ces personnes, elles essaient de transmettre. Je ne sais même pas s'il y a eu un article dans la presse, mais on a fait un communiqué de presse sur les histoires de changements de catégorie. Juste une parenthèse quand même, les changements de catégories sur la région Rhône-Alpes, ça représente 11.000 personnes, qui vont passer d'une catégorie à une autre, et qui ne seront plus comptabilisées dans les chiffres du chômage. Pourquoi ? Parce qu'elles ont travaillé 150 heures, alors soit disant parce qu'elles ont travaillé 150 heures dans le mois pendant 3 mois, mais nous a des personnes qui viennent et qui nous disent : « mais moi, je n'ai jamais travaillé 150 heures, j'ai travaillé plus de 70 heures, 78 heures, et on m'a dit : « oui, mais on a aussi pris ceux qui étaient à plus de 78 heures. »

Bref, je ne rentre pas dans les détails, mais ça a des incidences extrêmement importantes, c'est vrai sur les chiffres du chômage. Mais ça a aussi des incidences parce que ça veut dire qu'on laisse les gens, parce que s'il faut qu'ils se réinscrivent à chaque fois qu'ils perdent un boulot, etc. au bout d'un moment ils se fatiguent, surtout qu'on leur redemande toujours les mêmes documents et que par ailleurs parmi ces personnes-là, il y a peut-être des personnes qui pourraient éventuellement bénéficier d'un complément d'indemnisation, qui n'ont jamais demandé à ce qu'on réétudie leurs droits, mais en étant sorties du coup voilà, elles passent à l'as. Certes, les droits rechargeables et voilà quand même du coup, on comprend comment y a le lien avec la convention d'assurance chômage, peuvent être rechargés même quand on n'est pas inscrit, et voilà et on comprend pourquoi il est prévu dans la convention d'assurance chômage de pouvoir recharger des droits, y compris quand on n'est pas inscrit au Pôle emploi.

Carl, AC ! Gironde

Je voudrais revenir très brièvement sur les trop-perçus. Or on s'aperçoit que le Conseil d'Etat a jugé que Pôle emploi s'était mis dans l'illégalité, quand il permet d'autorité à ponctionner les allocations aux demandeurs d'emploi. D'autre part, ici j'ai un document qui spécifie les modalités de ce qui change. Les dispositions qui changent dans les modalités sur les trop-perçus, l'article 27, ce qui change : « les notifications d'un trop-perçu ne donnent plus lieu à la mise en œuvre automatique d'une retenue d'une fraction de l'allocation, ce immédiatement et pour tous les paiements afférents à partir du mois d'octobre ». Donc il serait temps que effectivement que Pôle emploi se mette en adéquation vis-à-vis de la loi.

D'autre part j'attire aussi l'attention, c'est qu'il faudrait peut-être voir qu'il y a aussi un délit à caractère pénal, quand on fait de la discrimination. Moi il m'a été rétorqué par le Directeur général de Pôle emploi Aquitaine, au dernier comité de liaison, que les demandeurs d'emploi n'étaient pas obligés d'aller à Pôle emploi pour s'inscrire au chômage, voilà ce qui m'a été répondu. Alors les gens qui ne veulent pas, ils ne s'inscrivent pas à Pôle emploi, voilà, tout simplement. Alors, comment ils font pour recevoir leurs ARE ? Cela s'appelle de la discrimination, or la discrimination, c'est un délit pénal. Alors il serait peut-être temps de s'armer et de voir s'il n'y a pas lieu d'aller voir le Syndicat de la magistrature d'une part, et les maisons des avocats d'autre part, pour essayer de mener l'attaque tous ensemble, pour qu'on essaie de faire juger ça au pénal. D'autre part j'ajoute aussi une chose, c'est que ça va bloquer toutes les procédures civiles, parce que le pénal tient le civil en l'état, ce qu'il faut savoir, c'est des règles juridiques qu'il faut comprendre et à mon avis, il faudrait déjà faire des référés, des référés d'heure à heure et puis les poursuivre au pénal.

Joëlle, AC ! Gironde

J'ai envie de compléter ce qu'a bien dit le camarade du SNU Pôle Emploi, dire simplement que les données qui sont enregistrées sur le site de Pôle emploi sont l'enjeu aujourd'hui d'une bataille entre la direction de Pôle emploi et toutes les sociétés privées de gestion des demandeurs d'emploi, puisque pour eux c'est avoir accès à tout un listing de gens qu'ils peuvent éventuellement revendre et ils peuvent se faire du fric là-dessus. Donc il faut se le dire ce soir, il y a un enjeu là et une vraie bataille pour défendre encore les bases du service public. Ensuite rajouter quand même que le CV en ligne, l'espace personnel, l'adresse mail, ce n'est pas une obligation, ça n'a pas été décrété, donc moi je demande aux conseillers justement de dire aux demandeurs d'emploi qu'ils ne sont pas obligés d'utiliser le site internet de Pôle emploi. C'est légal, donc il n'y a aucune raison de leur demander d'intervenir sur ce site.

Et ensuite sachez, mes camarades quand même, que vous risquez, pour ceux qui sont conseillers de perdre votre place. Parce que nous en Aquitaine, on a la société Jobi Joba, qui est un agrégateur de sites privés de recherches d'emplois d'accord. Sauf que cette partie-là est presque gratuite, puisque à chaque fois que vous cliquez dessus, vous leur faites gagner 5 centimes, c'est-à-dire qu'ils gagnent du pognon sur les clics des demandeurs d'emploi. Mais c'est pire que ça, c'est que pour accéder à une offre, il faut que vous cliquiez deux fois pour accéder au site source, et quand vous accédez au site source, vous êtes préalablement inscrit 4 ou 5 fois en donnant soit votre identifiant, soit votre adresse mail, sur des sites qui renvoient, qui renvoient, qui renvoient... Donc ça aussi, ce n'est pas normal parce qu'ils font croire que l'accès à ces offres est gratuit, en fait c'est faux, ils vous font cliquer 10, 15, 20, 30, 50 fois sur des sites calculés, ces clics à 5 centimes, calculez ce qu'ils se font et ce qu'ils s'empochent, donc ça il faut le comprendre. Ensuite vous avez derrière la volonté de proposer des suivis avec des conseillers virtuels et à Pôle emploi, on y va direct, avec le suivi 100 % web, c'est déjà mis en place, demain Pôle emploi va se débarrasser de tous ses conseillers à l'emploi.

Rose-Marie : Ils feront du télétravail.

Joëlle : Non même pas, même pas, ils vont être remplacés par une machine, voilà ce qui est prévu. C'est-à-dire, ce qui est prévu, c'est de laisser brancher 24 heures sur 24 le demandeur d'emploi sur la machine. Demain si on va beaucoup plus loin, ce n'est pas encore fait. Il y en a un qui a écrit « 2084 », il n'y a pas longtemps, il a fait un livre chez Gallimard, je vous le conseille. Ce n'est pas la même chose, mais ceci étant dit, si on va beaucoup plus loin, demain ils attacheront les gens à un CDI virtuel voilà. Donc là, il va falloir vraiment les combattre, parce que c'est très grave, ce qui va se passer avec les dérives du numérique. Voilà ce que je voulais dire.

Karim, chômeur : Moi je voulais m'adresser à M. Daucé, qui est un croyant pratiquant du plein emploi, sincèrement, rejoignez-nous dans le camp de l'athéisme... Je crois très sincèrement qu'il va falloir débattre, sur qu'est-ce que c'est que travailler aujourd'hui dans le monde de l'entreprise, pour un patron ? Aujourd'hui, qu'est-ce que produit le travail, si ce n'est de la souffrance dans le monde du travail ? Hier encore, des articles sont sortis, expliquant que les conduites addictives en lien avec le monde du travail sont en pleine augmentation, on se sur-alcoolise, on prend de plus en plus d'extasies. Enfin très sincèrement aujourd'hui, moi je n'ai pas travaillé depuis 2008, je n'ai quasiment jamais travaillé, et quand je vois ceux qui sont désabusés par le monde du travail - c'est le cas de la plupart des gens qui m'entourent -, ils n'ont plus envie d'y aller le matin.

Samuel, CIP : Pour en remettre une couche sur le religieux, effectivement j'apprends là, je ne le savais pas, que la FSU entraine dans cette problématique de la création d'un million d'emplois, très bien. Et même si cela se faisait... de toute façon, je peux vous regarder dans les yeux en disant : « je ne vous crois pas, il n'y aura pas un million d'emplois créés » et puis à quel prix cela serait ? Encore avec des emplois aidés, et en remettant un pouvoir énorme dans les mains des patrons, qui justifieront bien des demandes de subventions, des exonérations de charges, et qui auront encore un pouvoir renforcé. Mais même si jamais vous rejoignez le MEDEF dans leur quête d'un million d'emplois, je vous pose la question : qu'est-ce qu'on fait des 5 millions qui restent ? Moi la question que je pose, c'est 6 chômeurs sur 10 qui ne sont pas indemnisés, qu'est-ce qu'on en fait ? Qu'il en reste 5 millions, 4 millions, je vous l'accorde, si vous avez une baguette magique, vous créez 2 millions d'emplois, vous faites deux fois mieux que le MEDEF, qu'est-ce qu'on fait des 4 millions de chômeurs qui restent ?

André Colin, Utopia : En deux mots, il y a une question... Moi j'en étais resté au non recours en droits et en fait votre intervention tout à l'heure m'a fait penser à un forum auquel j'étais allé sur le non-recours, et moi le sentiment que j'ai, en n'étant pas spécialiste de ces questions, c'est qu'on est bien au-delà du non-recours en droit, alors on est à l'organisation par des administrations entières (enfin la dame qui parlait de cela, c'était une maternelle). L'organisation par des administrations entières est différente apparemment, donc ce n'est pas Pôle emploi. Moi j'avais eu des témoignages de gens qui militaient pour les complémentaires santé, mais c'est des trucs vraiment qui s'organisent pour mettre en place des mécanismes systématiques pour empêcher les gens d'accéder à leurs droits et puis pour empêcher qu'ils puissent se plaindre, pour dissuader... Mais ce sont des trucs criminels... A chaque fois on voit des gens qui travaillent sur des dossiers spécifiques et les enferme là-dedans, qu'est-ce qu'on peut faire quoi ?

Jean Eric Hyafil, MFRB

Au sujet du non-recours aux droits, j'ai eu une information récemment qui est que Manuel Valls aurait demandé à Christophe Sirugue de retravailler sur le RSA. Alors, Christophe Sirugue, c'est celui qui avait déjà travaillé sur le RSA activité et la prime pour l'emploi, il devrait retravailler sur le RSA socle d'ici assez vite. Et il se trouve que j'ai eu l'occasion de rencontrer le député avec Christophe Sirugue et de lui parler de l'idée de lancer le RSA de façon automatique. Alors dans mon esprit c'est un premier pas vers un revenu de base bien entendu, mais déjà le RSA automatique, je pense que c'est une première étape qui devrait faire relativement le consensus ici. Faire en sorte que, dès lors qu'on a le droit au RSA, on n'ait pas besoin de le demander pour le toucher, et que ce soit versé de façon automatique... Et il m'a répondu la chose suivante : « d'abord, c'est très facile à faire, on a toutes les informations nécessaires, parce que l'employeur donne très vite les déclarations d'emploi à l'URSAFF, etc. qu'il peut très vite les donner à la CAF, donc les calculs peuvent très vite se faire. Et donc je me dis que là, il y a une fenêtre pour tous les gens qui sont ici, qui est de faire en sorte que si c'est très facile à faire, faisons-le. Parce qu'il m'a dit aussi autre chose, le problème est politique, il est de dire qu'on donne le RSA à tous ceux qui y ont droit, sans même qu'ils aient des démarches à faire et sans même qu'il y ait de conditions, politiquement c'est difficile à tenir. Donc là j'encourage un peu tout le monde à aller dans ce sens, lorsque Christophe Sirugue va présenter son projet sur le RSA et aller dans le sens de faire en sorte qu'il soit automatique et qu'il n'y ait aucune démarche pour le toucher.

Le deuxième point que je voulais développer c'était pour réagir sur le compte personnel d'activité dont a parlé Noël Daucé. Dans le rapport que France Stratégie a remis au premier ministre, il y a quand même un truc qui est très intéressant et dont on n'a pas parlé ce matin, mais je pense qui est plutôt lié au sujet de cet après-midi, qui est la proposition de mettre en place des « droits de tirage sociaux », ça s'inspire des propositions d'Alain Supiot, du rapport Boissonnat, etc. Donc les droits de tirage sociaux, c'est la possibilité pour quelqu'un qui a un emploi de dire : « je vais réduire mon temps de travail » ou « je vais prendre une année ou deux pour me former », mais aussi éventuellement pour monter une entreprise, pour faire de l'associatif, ou même pour prendre soin d'un proche... Et évidemment, c'est mis dans le rapport Boissonnat comme une option, il n'est pas sûr que le gouvernement le retienne, mais je pense que c'est une option dans le sens de laquelle on devrait tous aller et qu'on devrait encourager très fortement, parce que là il y a une ouverture très intéressante à mon avis.

Evelyne Perrin : C'était pour dire que dans les projets actuels de création de comptes personnels, il y a des choses par lesquelles ils nous allèchent, mais le repli, enfin avec la tendance qu'il y a à

individualiser et flexibiliser et précariser tous les droits, il faut être très vigilant sur ces projets. Et puis je voulais dire que les droits que nous voyons détruire sous nos yeux aujourd'hui, tous les jours, qu'on refuse partout, dans toutes les administrations aux gens, ces droits on les a arrachés par la lutte, donc seule la lutte permettra soit de les garder, soit de les renforcer, et donc je voulais juste vous dire qu'à la fin sur la table vous trouverez des actualités des luttes qui sont bien sûr incomplètes, mais on s'efforce de faire connaître les luttes, celles des précaires, des intermittents, des chômeurs, pour qu'on puisse les soutenir et les renforcer parce que ce sera la seule solution.

Michel, AC ! et Collectif des chômeurs et précaires de Vaulx en Velin

J'ai deux questions précises concernant les conséquences de l'annulation de la convention UNEDIC. Si j'ai bien compris, les procédures concernant les trop-perçus et concernant la « double peine » ont été condamnées, parce que les partenaires sociaux n'ont pas le droit de décider de l'application de mesures qui, en fait, relèvent directement du Code du travail. Le Code du travail, tel qu'il est rédigé actuellement, en l'absence de textes qui précisent par exemple les conditions dans lesquelles les trop-perçus peuvent être récupérés ou les sanctions qui sont appliquées dans le cadre de la « double peine », ces textes n'existant pas, donc ce sont les raisons pour lesquelles c'est interdit, c'est ce que j'ai lu dans le jugement. Si on compare effectivement avec la procédure de récupération des indus de la CAF, on s'aperçoit qu'il existe effectivement ces textes légaux, précisant des textes de lois et des décrets d'application de lois qui précisent dans le détail les conditions dans lesquelles ces trop-perçus peuvent être récupérés, donc ils sont eux dans les clous. Par contre Pôle emploi n'est pas dans les clous, s'il n'est pas dans les clous, d'un point de vue légal, si j'ai bien compris, ça veut dire qu'il ne peut pas modifier la procédure de toute façon par avenant. Puisque les partenaires sociaux n'ont pas le droit de prendre la décision, il faut qu'il y ait un vote au Parlement... Ce qui veut dire aussi donc très concrètement 1) qu'ils ne peuvent pas le modifier par avenant, 2) qu'ils vont le faire en soudoyant l'un de leurs députés, pour faire passer cette procédure dans le cadre... d'un cavalier...

Un sous-marin d'une disposition dans le cadre d'une loi, etc. Donc ce qui veut dire que peut-être il faudrait s'inquiéter de la possibilité qu'ils ont effectivement de le faire et de la façon dont on peut éventuellement les empêcher de le faire. Mais de toute façon, l'avenant, je ne vois pas comment ils peuvent le faire.

Deuxièmement, concernant le différé d'indemnisation, les raisons pour lesquelles ils ont annulé la convention, c'est sur un point très précis que Rose-Marie a rappelé tout à l'heure et qui concerne les salariés de moins de deux ans d'ancienneté ou travaillant dans les boîtes de moins de 11 personnes et pour lesquels il n'y a pas l'application de la prime de licenciement de 6 mois, ce qui fait que Pôle emploi, par l'extension du différé d'indemnisation, récupère la totalité. Et tel que moi j'ai lu le

raisonnement et tel qu'il est écrit dans le texte du jugement, cela consiste à dire qu'on n'a pas le droit de récupérer tout, de priver les intéressés de la réparation d'un préjudice.

Alors si c'est vrai, ça pose une question par ricochet, que je voulais vous soumettre : ça fait des années que Pôle emploi a avancé une définition de ce qu'il appelle « les indemnités supra-légales » et qu'il les récupère dans le cadre des différés d'indemnisation. Or ces indemnités supra-légales vont jusqu'à concerner les conventions collectives. Je ne vois pas au nom de quoi elles seraient non légales ou « supra-légales », dans la mesure où elles sont cautionnées de toute façon par l'Etat, la signature est cautionnée par l'Etat et beaucoup plus grave, les jugements au tribunal, jugements aux Prud'hommes, c'est quand même - il me semble - un acte légal. Donc depuis des années, Pôle emploi a pris la décision de pratiquer la récupération de sommes qu'il appelle « supra-légales ». Or, dans le jugement je le répète, il dit très nettement qu'il ne peut pas récupérer des sommes qui proviennent de la réparation d'un préjudice causé aux intéressés, c'est mot à mot dans le texte du jugement. Ce qui voudrait dire donc, je ne vois pas pourquoi ça ne s'appliquerait pas non plus aux gens qui sont allés en Prud'hommes et qui se sont obtenu la réparation d'un préjudice, voilà la question...

Rose-Marie

Déjà, si c'est possible de répondre par rapport aux problèmes d'informatique, de l'obligation du 100 % web, de l'obligation d'avoir un espace personnel, etc. Effectivement, tu as raison il n'y a pas d'obligation pour ça, y a un bulletin officiel de Pôle emploi, ça s'appelle Télé-services, je crois, à Pôle emploi, et il est bien indiqué qu'on n'est pas du tout obligé d'adhérer à ce truc-là, on n'est pas obligé et on peut même revenir en arrière, si à un moment donné on l'a décidé. Si, il suffit de cocher, il y a les moyens pour arrêter et on n'a plus d'espace personnel, donc voilà je le dis.

Ce qui est très compliqué dans cette histoire, c'est qu'il y a une pression énorme qui est faite, à la fois sur les conseillers et sur le demandeur d'emploi par le biais des conseillers, quand on a mis la pression sur eux, et qu'au bout d'un moment les gens craquent. Effectivement, on les convoque sans arrêt dans des ateliers, on les envoie dans des sessions qui durent des mois, pour effectivement utiliser le système, etc. Je voulais aussi vous dire par rapport à toutes les questions qui sont soulevées aujourd'hui sur les problèmes qui existent à Pôle emploi que quand il y a eu les tables rondes, ça faisait un moment qu'on travaillait et dans nos permanences et sur le forum de recours radiation, sur tous les problèmes que rencontrent les chômeurs au sein de Pôle emploi, les problèmes gravissimes qui sont des refus d'indemnisation, des rejets d'indemnisation à tort, les contrôles... Pire aujourd'hui, on parle du contrôle des chômeurs et effectivement ce serait important de passer du temps là-dessus, mais y a aussi les contrôles mandataires qui ont lieu à la fois sur les associations. Les intermittents sont effectivement la cible privilégiée d'un service qui s'appelle Pôle

emploi service, qui est la police des polices à l'intérieur de Pôle emploi, et quand ils en chopent un, c'est fini ils le lâchent plus. Ils commencent par le lien de subordination, et après ils décortiquent tout jusqu'à même leur dire que, quand on est intermittent, enfin quand on est artiste, ça se mérite, etc. je passe le détail. Ce bouquin, il s'appelle « Pôle emploi services, zone de non-droit », tout est dans le titre et on dit d'ailleurs, en première page : « l'action et les personnages décrits de ces récits, de ces témoignages ne sont pas imaginaires. Si certaines pratiques d'une certaine institution révélées dans ces pages, offrent des ressemblances avec d'autres situations déjà vécues, ces ressemblances ne sont ni intentionnelles, ni fortuites, mais tout bonnement inévitables parce qu'on est effectivement dans un truc qui ressemble à la mafia ».

Noël Daucé, FSU

J'apprécie la qualité du débat qui fait que, quand on défend le plein emploi, on est immédiatement assimilé au MEDEF. Dans les échanges de cet après-midi et y compris d'ailleurs, j'ai l'impression que la camarade de Solidaires était quasiment sur la même longueur d'onde que notre organisation syndicale et d'autres – je parle de syndicats de transformation sociale et pas de la CFDT, de la CFTC ou de la CGC, des signataires des conventions UNEDIC... Donc, il faut être capables d'échanger entre nous - de se convaincre, je ne sais pas - mais en tous les cas de se confronter. Je suis convaincu aussi, comme l'a dit un intervenant ici, que beaucoup de gens souffrent dans le monde du travail, que le travail fait souffrir, qu'il y a des risques psychosociaux. Nous même d'ailleurs, à Pôle emploi, nous avons une série de collègues qui se sont suicidés, nous n'ignorons pas l'affaire ; mais il n'empêche que de l'autre côté dans le monde du chômage, il y a aussi beaucoup de souffrances, beaucoup de difficultés, de gens qui sont malheureux de pas trouver du boulot. Donc normalement, ici nous sommes faits pour nous entendre, pour converger, construire le rapport de force, pas pour nous invectiver quand même !

Et je voulais juste préciser par rapport aux camarades, que moi je ne vise pas un million d'emplois, mais qu'il ne faut aucun chômeur. D'ailleurs, dans le cadre de la COP 21, puisqu'il y a des mobilisations extrêmement importantes, une ONG britannique dit que la transition écologique, ça va être 'one million jobs'. Mais moi, je n'ai pas repris simplement 'one million jobs', je pense que la perspective c'est le plein emploi, plus personne dans les fichiers de Pôle emploi. Et dernier point, on peut être pour le plein emploi et en même temps se battre pour que l'indemnisation soit la meilleure possible. Pour notre part, nous nous battons depuis plus de 30 ans, y compris en faisant partie des organisations syndicales et des syndicalistes qui ont fondé AC !, qui étaient là en 1997-98, qui sont là en général devant le MEDEF avec les organisations de chômeurs. Il n'y a pas de contradiction pour

nous, nous sommes ensemble, avec le meilleur rapport de force face aux patrons, et face à ceux qui cogèrent l'UNEDIC. est extrêmement riche il y a en tout cas une leçon à retenir de ce débat,

Philippe Sabater

Juste pour compléter, par rapport à ce débat extrêmement riche : il n'y a pas une seule solution, c'est pluriel et c'est l'intelligence collective qui triomphera de cette affaire-là, l'intelligence aussi de pouvoir à un moment donné se mettre dans la lutte. Et il faudra non pas chercher nos différences, mais essayer de se comprendre et de regarder tous les dénominateurs communs qui sont là existants pour changer cette société.

INTERVENTION D'AC ! AU SUJET DU DISPOSITIF DU RSA **par Alain Coudert, AC ! 63**

Rappel

- Le RSA a été mis en place par la loi du 1^{er} décembre 2008, sur un concept développé par Martin HIRSCH, ex Emmaus (Abbé Pierre), alors Haut-Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté. M. HIRSCH a rejoint F. Hollande en 2012 et est actuellement Directeur de l'APHP (après le service civique).
- Le principe consiste à favoriser la prise ou reprise d'activité par les personnes sans emploi ou occupant un emploi précaire. Le dispositif permet aussi de bonifier les revenus d'un travail effectif (encouragement).
- Deux types de RSA :
 - o Le RSA socle (équivalent de l'ancien RMI créé en 1988 par le gouvernement ROCARD), mais soumis à diverses conditions, notamment des obligations, soit de recherche d'emploi (**PPAE**) ou de suivi par un travailleur social (**CER**). Ce RSA socle est accordé à la famille, comme auparavant le RMI. Il intègre l'API pour les personnes parents isolés.
 - o Le RSA complément (qui vient d'être fusionné avec la Prime pour l'Emploi) : Ce dispositif permet d'augmenter les revenus des travailleurs dits « pauvres », jusqu'au SMIC (et au-delà pour les familles). On peut affirmer que ce RSA complément peut être considéré comme un échec, sachant que très peu de personnes éligibles à cette indemnité demandent l'application de ce droit. Depuis 2 à 3 ans, le taux de personnes en bénéficiant augmente cependant : en Aquitaine, il a même été envisagé de servir ce complément de manière inconditionnelle (sans demande expresse de l'intéressé), vœu pris par le Conseil régional en place...

Suivi des « droits et devoirs » par les Conseils départementaux

- Seuls les bénéficiaires du RSA socle sont concernés par ces procédures de suivi. Pendant longtemps, l'orientation fixée lors de la demande initiale a privilégié la piste « Pôle Emploi ».

De nombreux allocataires inscrits au moment du système RMI (8 ans et plus !) ont vu leur situation réexaminée, n'ont pas intégré le changement de système et de ce fait n'ont pas été assez réactifs aux sollicitations administratives. D'où les restrictions, suspensions, voire radiations, les contrôles par la CAF pour vérifier la situation familiale...

- Ce système a introduit une énorme distorsion entre les citoyens concernés. La gestion décentralisée mise en place par la loi a fait que les habitants des divers départements français ont connu des traitements souvent très différents, notamment en fonction de la couleur politique des conseils généraux gestionnaires du système. Dans le département du Puy de Dôme par exemple, le support de suivi concret a été mis en place mi-2009, pour ne débiter son application à grande échelle que mi-2013. A cette époque, le système fonctionnait déjà depuis trois ans dans de nombreux départements français. Pis, même dans le Puy de Dôme les sanctions prévues par la loi n'étaient pas partout appliquées de la même manière !
- Sur d'autres départements, les suivis sont également très diversifiés. Sur Paris par exemple, il semble que le dispositif soit essentiellement sous tutelle de la CAF (purement administratif !) Sur un de nos départements auvergnats (le Cantal), les représentants des usagers sont « choisis » parmi des volontaires et formés pour défendre leurs « congénères » (?!), ce que la CAF du Puy de Dôme a demandé lors de l'examen du **nouveau PDI**, début 2015... Quelle « représentativité » pour ces personnes, qui vont peut-être à terme devenir salariées de la CAF !!!!
- Outre le « suivi » par l'organisme en charge de la gestion (les Conseils départementaux en général), la mise en place du RSA a permis un pistage jamais atteint en autorisant les croisements de pratiquement tous les fichiers informatiques existants ! Il est très difficile (contrairement à ce que « l'opinion publique » véhicule) de passer à travers les gouttes...

Instruments de suivi et données statistiques disponibles

- Les Equipes pluridisciplinaires : Ces commissions ont été créées par la loi RSA et intégrées à l'Article 262-39 du Code de l'Action Sociale et des familles. Elles regroupent des travailleurs sociaux du Conseil départemental ou des CCAS pour les grandes agglomérations, des représentants de Pôle Emploi, d'associations de réinsertion, de dispensaires médicaux ou médecins libéraux et de représentants des usagers (Pour le Puy de Dôme, c'est AC !, qui a demandé à y siéger et l'a obtenu). Elles sont présidées par des élus (Conseillers départementaux) assez peu souvent présents... et gérées par les animateurs locaux d'insertion (huit circonscriptions d'action sociale dans le Puy de Dôme).

Dans notre département, ces équipes se réunissent pratiquement tous les mois, ce qui mobilise environ 10 personnes, dix fois par an, sur huit sites, soit 400 jours équivalent temps plein ! Si l'on ajoute les travaux de secrétariat (une personne en moyenne à mi-temps), les frais de déplacement, les supports informatiques, les frais postaux, on peut évaluer le coût du « suivi » (ou contrôle) à environ 180 à 200 K€ pour le département. Les personnes étant absorbées par ces tâches administratives ne peuvent évidemment pas se consacrer à leur « cœur de métier », à savoir l'aide sociale personnalisée.

On peut aisément établir un parallèle avec le dispositif de contrôle de recherche d'emploi que Pôle Emploi est en train de mettre en place !

Les commissions peuvent inviter les bénéficiaires du RSA à venir s'expliquer en séance. L'intitulé intégrant le terme « disciplinaire », nous nous sommes rendu-compte qu'il effrayait quelque peu les personnes concernées, qui hésitaient à se présenter. Nous avons obtenu que ces équipes soient désormais appelées « Commission de suivi du RSA » dans notre département. Leur composition reste évidemment celle des **EPS** (équipes pluridisciplinaires) prévue par la loi.

- **Coordination au niveau départemental**

Les associations locales de chômeurs rencontrent périodiquement le vice-président du Conseil départemental chargé de l'insertion pour tirer le bilan de la précédente période et chercher à adapter le règlement qui fixe le fonctionnement des commissions (EPS).

Début 2015, une réunion de toutes les EPS du département a été organisée à notre demande pour un bilan global avant le changement des élus (élections départementales du printemps 2015). Une prochaine réunion de ce type est envisagée pour début 2017.

A chaque réunion avec l'Equipe chargée de l'Insertion, un compte-rendu et une plate-forme revendicative sont présentés aux élus (et conseillers) pour validation et acceptation de certaines dispositions spécifiques. Un de ces CR vous sera commenté sur certains points décisifs du suivi du dispositif.

- **Statistiques tirées de l'application du suivi**

En février 2015, lors d'une réunion départementale des acteurs du suivi, le bilan des sanctions prises depuis le début du fonctionnement des commissions laisse apparaître que moins de 50 personnes se sont vues supprimer intégralement l'allocation RSA socle. La procédure, qui ne passe pas par le système du courrier recommandé avec AR pourrait être facilement contestée devant les tribunaux. On peut estimer, par rapport au chiffre d'environ 2500 personnes (sur 17000 concernées par le RSA socle, dont 1400 agriculteurs !) concernées par ces contrôles (tardifs !), une partie de ces allocataires a pu changer de département ou retrouver du travail. Environ 300 personnes ont écopé d'une sanction de niveau 1 (100 Euros de diminution), environ 200 sont allées jusqu'à perdre temporairement ou définitivement pour la cinquantaine de radiations la moitié de leur RSA (niveau 2).

Ces contrôles sont à l'évidence un moyen de dissuasion pour que les allocataires « bougent » (ce sont les termes généralement utilisés...), mais les résultats (en raison du chômage de masse que nous connaissons) sont dérisoires en regard des énergies dépensées.

Le CD 63 a pris conscience du déséquilibre existant entre la volonté exprimée par les nouveaux bénéficiaires et la faiblesse de leurs chances d'accéder à l'emploi. Des réunions d'information et d'orientation (que nous avons suggérées) sont organisées systématiquement pour que les personnes prennent conscience de ce que sont les engagements (devoirs) souscrits lors de leur inscription. Grâce à ces réunions, plus d'allocataires se retrouvent désormais sur des suivis du type social (20 % passés à 35 %), permettant d'éviter les radiations de PE. Nous avons demandé lors de l'entrée en application du dispositif de sanctions, que le suivi social et le contact avec les services sociaux soit systématique avant toute sanction... ce qui n'a pas été accepté ! Certains départements ont pourtant procédé de la sorte (Cantal par exemple, mais pour 8 fois moins d'allocataires!)

En venir à une allocation inconditionnelle serait peut-être plus adapté à la situation actuelle, même si certaines personnes en situation de marginalisation extrême peuvent bénéficier au moins du soutien psychologique d'un travailleur social.

Côté Pôle emploi, la mise en place du soutien renforcé va sérieusement aggraver la situation des conseillers. Les hypothèses de fermeture des agences les après-midi et le développement du suivi par internet vont sans doute résulter de cette nouvelle orientation (pas forcément stupide ?) Mais on attend des résultats concrets pour juger !

Que doit-on faire en tant qu'associations de défense des précaires ?

Ce pourra être le thème de la discussion :

- Multiplier, voire généraliser au niveau national (en a-t-on les moyens ?) notre participation à ces instances (en prenant le risque de se faire traiter de « valets » du Conseil départemental !) ?
- Dénoncer ces pseudo-concertations et le coût qu'elles représentent pour la collectivité en restant très éloignées de leur objectifs (donner du travail et un espoir aux exclus) ?

Serge Havet

On voit très bien la stratégie de Pôle emploi et concernant le RSA, c'est de montrer à la population que ce sont des gens qui ne veulent pas travailler et qui ne veulent pas s'insérer, etc. Les discours, on n'entend que ça, celui de l'assistanat, qu'est-ce qu'on peut faire par rapport à ça, comment peut-on aller au Conseil d'Etat ? Et là je reprends les articles 23 24 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a le droit à un revenu suffisant pour vivre ». Et on a aussi le libre choix de son emploi dans la déclaration universelle. Est-ce que ces gens-là ont le droit de sanctionner financièrement ces personnes en difficulté ? Il y a quand même des bases juridiques, et on peut peut-être aller en justice avec les gens concernés, pour faire établir les droits. Là vendredi, un gars a été sanctionné par 4 mois de suppression de RSA sur Lille parce que, suite à un divorce, il a péché les plombs et ne va pas du tout ; donc je suis intervenu, ils vont le rétablir à partir du mois d'octobre, mais les mois précédents, il les perd et il doit se réinscrire pour toucher à nouveau son RSA, parce qu'il débloquent carrément, voilà dans quoi les gens sont actuellement ! Heureusement il avait ses parents pour l'aider un peu, parce qu'il est complètement paumé ce garçon, et en plus il a été coupé de gaz derrière ça...

Alain Coudert

Vous parlez du « tout web », alors voilà ce que ça donne en terme de logigramme, pour le suivi du RSA. Vous avez deux pages, enfin une page recto verso, qui vous explique comment ça marche. Alors vous avez des flèches dans tous les sens avec, en face, les durées de suspension, voire à l'extrême limite de radiation.

Serge : Comme on le disait tout à l'heure, il faut travailler tous ensemble, parce que ça va être dramatique dans les mois qui viennent, on va voir dans nos permanences d'accueil arriver des gens en catastrophe, et il va falloir se battre très fort et être tous unis là-dessus.

Rose-Marie

Par rapport au système informatique, à l'espace personnel, Pôle emploi peut effectivement et c'est l'objectif, essayer de voir quels sont les comportements des demandeurs d'emploi. Nous, on pense aussi que les chômeurs sont géo-localisés au moment de leur actualisation et qu'on peut voir effectivement leur adresse IP, s'ils s'actualisent de l'étranger ou en France... On géo-localise les offres avec les Smartphones, donc on géo-localise forcément la personne, ce sont des choses auxquelles il faut faire extrêmement attention. Parmi les lanceurs d'alertes, on a aussi des personnes qui nous ont alertés à la direction générale, qui font partie des gens qui sont dans les services informatiques. Ils se posent énormément de questions sur une boîte qui s'appelle Cap Gemini, qui apparemment est de la cave au grenier à Pôle emploi, qui aujourd'hui prend les dossiers du personnel du service informatique et leur restitue des circulaires ou des choses qu'ils ne comprennent plus d'ailleurs. Quand c'est passé dans les mains de Cap Gemini et que c'est restitué au personnel, les salariés ne comprennent pas effectivement quel est leur travail. Tous ces gens-là travaillent a priori dans le secret. Les personnes qui m'ont informée sont peut être elles-mêmes paranoïaques, mais quand même il y a un certain nombre de faisceaux d'indices (comme ils disent quand ils sont en train de faire la chasse aux chômeurs), qui laissent penser qu'aujourd'hui un travail est fait sur la cartographie des fraudeurs potentiels, de manière croisée avec le service des fraudes, avec la bande assermentée de *Pôle emploi services* et l'objectif c'est d'aller piquer du fric aux chômeurs, c'est clair. Il faut à tout prix éviter de les payer ou leur demander de rembourser, etc. Et là avec le problème des trop-perçus, il va y avoir du fric à aller chercher, on ne va pas s'attaquer seulement aux populations habituelles que sont les intermittents du spectacle ou les associations ou les pauvres gens fragiles qui ne savent pas se défendre, ça risque de se généraliser. Moi je demande vraiment aux copains des syndicats de sortir tout ça à l'extérieur, parce que le pire, c'est de garder ça dans la boîte et d'essayer de régler les problèmes lors des CCE et de ne pas sortir les informations à l'extérieur.

Philippe Sabater

Il n'est pas de l'intention des syndicats, je ne vais pas parler de tous les syndicats, mais pour mon syndicat. En tout état de cause il y a plein de choses qui se passent, dont on ignore la teneur. Sur Cap Gemini par exemple, qui est une entreprise du CAC40, donc qui est un truc énorme, ça fait des années, même à l'ANPE ils étaient déjà introduits dans le système informatique. Donc ces gens-là sont extrêmement dangereux, mais on ne sait pas réellement et on ne peut pas contrôler ce qu'ils font. Vraisemblablement, ils ont des intentions qui ne sont pas forcément qu'honnêtes et ils touchent de l'argent partout. Parce que ces gens-là sont à la fois sur l'informatique, mais ils vendent aussi par exemple ce qu'on appelle le « Lean management », ils ont vendu à Pôle emploi la mise en

place du « Lean management » qui aujourd'hui produit des dégâts considérables sur les salariés, ils ont été aussi payés pour ça. Quand on pose la question par rapport à la sous-traitance, on n'arrive pas à savoir quelles sont les sommes qui sont dépensées par rapport à ces prestataires. Donc c'est effectivement extrêmement dangereux, on essaie d'être vigilant, si on a à un moment donné des éléments concrets bien évidemment, nous les ferons sortir, c'est ce que nous avons toujours fait. Et c'est pour le bien effectivement des usagers, et c'est aussi pour le bien des salariés, on continuera à l'exercer, il n'y a pas de problème, en fin de compte les syndicalistes sont déjà des lanceurs d'alertes.

Serge : Il y a aussi un élément nouveau qui est, le directeur national de Pôle emploi m'a agressé l'autre jour au Comité national de liaison, au sujet des contrôles. Il m'a dit : « vous faites le jeu du Front national, vous discréditez mon personnel, vous discréditez le service public ». Joëlle peut en parler aussi, elle s'est fait agresser l'autre jour au Comité de liaison, ils s'en prennent maintenant aux militants des associations, donc là ça devient un peu fou, il va falloir vraiment qu'on s'unisse tous ensemble, le rapport de force il va falloir le créer, ça va être très dur dans les mois qui viennent.

Thierry, AC ! : Alors le plus gros problème qu'il risque d'arriver, si vraiment c'est appliqué, les chômeurs doivent aller en formation, sur le Roannais ce n'est pas possible. C'est bien simple, il y a un train qui part le matin sur Saint-Etienne parce qu'ils vont tous aller en formation sur Saint-Etienne, il n'y a pratiquement plus une boîte sur Roanne, tout sur Saint-Etienne, et ça va coûter à Pôle emploi, parce que si jamais ils le font, on demandera des subventions à Pôle emploi là-dessus, 1.260 euros et plus pour coucher le soir, parce qu'il n'y a plus de train pour rentrer, et ça on le fera mettre en place. Alors comment feront ceux qui n'ont pas de voiture pour y aller ? Impossible d'y aller, ils seront rayés d'office.

François, ex-AC ! Rhône

C'était par rapport au sentiment de catastrophisme... J'étais là, il y a dix ans, à AC !, là je suis venu sans être affilié, et dix ans après, c'est un peu toujours les mêmes discours : c'est bientôt la catastrophe, il faut rester vigilant... L'histoire bégaie et ce qui m'inquiète, c'est qu'en plus par rapport à la technologie, on a une peur bleue. Enfin qui n'utilise pas aujourd'hui internet pour faire soit des conneries, soit des trucs utiles ? Comment voulez-vous que le monde du travail tel que Pôle emploi ne l'utilise pas ? Je trouve ça assez surréaliste et ce qui m'inquiète, c'est que ces outils informatiques qui ne sont ni bien, ni mal - c'est comme le chocolat ou le sexe, c'est pas bien ou mal, c'est l'utilisation et l'idée qu'on en a qui est bien ou mal. La plupart des gens qui sont ici à la tribune ou même dans la salle, nous ne savons pas utiliser un outil aussi débile et dangereux que Facebook, mais avec Facebook vous cliquez sur tous les noms que vous connaissez. Vous n'êtes pas obligés de faire une page perso, vous faites une page SNU, enfin un quelconque lobby syndical et vous

demandez des amitiés à plein de monde et vos infos sont diffusées. C'est sûr que si vous continuez à massacrer des arbres, à distribuer des tracts, aujourd'hui le tract plus personne ne le prend. Enfin, il y a un moment où il faut se mettre un peu à la page, on veut lutter avec des gens, il faut être à minima en harmonie, sinon on revient dans 10 ans, on refait le même forum, on sera encore moins nombreux. Enfin voilà, il y a un moment, les discours sur la perte et sur le danger sont des discours de gens qui ont peur et de perdants. Voilà si on veut gagner, il faut être un peu positif.

Alain, AC ! 63 : La mise en place du RSA a quand même été une occasion pour mettre en place un flicage extrêmement développé. Moi j'ai sous les yeux une délibération de la CNIL qui s'appelle la 2009.327 du 4 juin 2009, je vous invite à la lire, vous allez voir comment sont croisés les fichiers. Alors, on peut effectivement avoir quelques appréhensions quand on voit des choses comme ça. D'ailleurs moi et quelques autres personnes de mon collectif qui participent aux réunions de suivi du RSA, on se rend compte que les gens savent tout sur tout le monde. Bon alors est-ce que c'est ça qu'on veut ? Alors là de ce côté-là, je pense que tu es quand même d'accord pour que ta vie privée soit mise à nue devant tout le monde. Il y a des limites et ce qui se passe à Pôle emploi là, je ne suis pas sûr qu'on ne coure pas de tels risques à terme. Alors, je ne suis pas contre l'informatique, ça fait 25 ans que j'en fais, mais je dis qu'il faut faire attention.

Serge : Moi je suis pour un contact direct avec les chômeurs de mon Pôle emploi et dans les permanences d'accueil, là on arrive à faire bouger les gens en discutant avec eux, de leurs problèmes, donc Facebook peut-être, mais le contact direct avec les chômeurs, il n'y a rien de mieux.

Philippe : Simplement il ne faut pas faire le débat des modernes et des anciens, il faut faire attention à ce qui peut se produire, l'informatique ne doit pas se substituer à un moment donné à la possibilité d'avoir un contact direct avec l'humain, c'est ça qu'on revendique. On dit bien qu'effectivement l'informatique ça peut aider sur plein de choses, qu'il y a des éléments effectivement qui sont aujourd'hui intéressants et qu'il faut développer. Mais quand vous proposez des formations soi-disant certifiantes et qualifiantes qui seront faites en ligne, c'est dire aux gens qu'on va donner aux demandeurs d'emploi la possibilité de s'introduire sur un site qui sera peut-être payant après ces 3 mois. Est-ce que vous pensez sérieusement qu'on va avoir quelque chose de certifiant et de qualifiant sous cette forme-là ? Quand vous proposez des 'serious games' pour vous présenter en entreprise, est-ce que vous pensez que c'est sérieux ? Quand vous signifiez à travers ce qu'on appelle 'des mocks' c'est-à-dire des petites possibilités, est-ce que vous pensez que vous allez vous orienter et vous former mieux ? Non. Moi je crois qu'effectivement les interactions qui ont lieu entre les gens sont certainement plus efficaces, il ne faut pas tomber dans le « tout numérique ».

Carl : Ce qu'on demande uniquement c'est que Pôle emploi respecte le droit, on est dans un pays de droits. Or l'avènement des contrôles des chômeurs est tout à fait anticonstitutionnel - et il ne faut pas oublier que la constitution prévoit qu'on n'a pas le droit de se faire justice à soi-même. D'autre part, au dernier Comité de liaison, le directeur, celui qui va être chargé de s'occuper des contrôles de Pôle emploi en région Aquitaine, a proféré des menaces sur une de mes camarades, ça c'est inadmissible. Donc, quand on a une attitude discriminante, la discrimination est un délit puni en correctionnelle, ça c'est des choses qu'il faut savoir et tant qu'on n'aura pas mis le doigt là-dessus et tant qu'on n'aura pas attaqué Pôle emploi en justice pour pouvoir faire valoir ce droit, on en sortira pas.

Rose-Marie

Je pense que si on va tous en justice en ce moment, c'est aussi parce qu'on n'a pas d'autres moyens d'avoir un rapport de force et c'est quand même un vrai problème. Et effectivement on s'empaille sur des trucs et ça serait quand même mieux qu'on essaie de voir d'abord ce sur quoi on est d'accord. Bon OK sur la gouvernance de l'UNEDIC, on est d'accord, il faut que ça saute, parce que ce n'est pas possible et puis par ailleurs il faudrait aussi qu'on essaie de voir que le monde du travail aujourd'hui n'est plus ce qu'il était, et que le travail fait des dégâts et ne rend pas libre, il faut arrêter là-dessus. Et donc effectivement, il faut faire quelque chose par rapport à ça et réfléchir. Par exemple un certain nombre de nos anciens ont fait le Conseil national de la résistance, on peut aussi réfléchir à d'autres modes de travail qui permettent qu'il y ait des gens qui aillent bosser en CDI, s'ils le veulent parce qu'ils sont heureux et qu'ils s'épanouissent comme ça, mais qu'il y ait aussi d'autres personnes qui trouvent d'autres modes pour pouvoir créer, avoir des activités, et qu'ils puissent avoir une rémunération. Et du coup tous ces gens peuvent très bien effectivement s'entendre et arriver à continuer à faire des choses ensemble, même si on n'est pas tout à fait d'accord sur les modes. Il y a plein de choses, par exemple, les SCOP. Le lien de subordination aujourd'hui va se multiplier, il faut que ça s'arrête, il y a des gens qui ne supportent plus ça. On se retrouve aujourd'hui avec des contrats à durée indéterminée intermittents qui sont dans les boîtes d'intérim où les gens se retrouvent en CDI avec leur boîte d'intérim, et ils ont de multiples employeurs sans arrêt et en plus au deuxième et au troisième, on leur dit : « vous allez perdre tant de pour cent (sur le salaire) ». Quand on était aux tables, ils n'ont pas arrêté d'expliquer aux intermittents qui étaient autour de la table : « ne vous inquiétez pas, on va trouver des solutions, on va vous trouver des emplois permanents ». C'est quoi les emplois permanents ? C'est ce genre de bordel à temps partiel où t'es effectivement archi-subordonné à ton employeur parce que tu as faim. Ce qu'ils veulent c'est des gens soumis. Dans les boîtes, ils veulent des gens qui produisent tout et n'importe quoi, de la merde, du contrôle et effectivement par exemple aujourd'hui, des conseillers souffrent au sein de Pôle

emploi par rapport au travail qu'ils font, mais il y a aussi des chômeurs qui souffrent par rapport à ce qu'on leur demande de faire. Est-ce que c'est ça qu'on veut ? La CGT par exemple aujourd'hui est incapable d'avoir une position sur les centrales nucléaires alors qu'elles pètent, tout simplement parce qu'il faut que les salariés puissent garder leur travail. Est-ce qu'on continue comme ça ou est-ce qu'à un moment donné on se dit : « on se pose, stop ! ». Effectivement, il y a des risques, parce qu'on risque d'avoir moins de syndiqués. Effectivement, on n'aura plus des gens captifs, donc à nous d'être imaginatifs, et de voir comment on peut créer une autre société qui arrête de polluer, qui arrête de nous tuer à petit feu et qui tue le personnel.



FORUM « CHOMEURS, PRÉCAIRES, INTERMITTENTS : UN REVENU ET DES DROITS POUR EXISTER ! »

les 24-25 octobre 2015 à Paris et à Saint-Denis

Le mouvement des chômeurs de la fin des années 1990 fut l'occasion d'affirmer des revendications afin de répondre aux urgences sociales liées au chômage (baisse du temps de travail, nécessité d'un droit au revenu, transports gratuits). Depuis lors, nous avons assisté au durcissement des conditions d'accès aux indemnités de chômage, à la dégradation des conditions d'accueil des demandeurs d'emploi, à l'extension des contrôles et des menaces de radiations. Il paraît donc indispensable d'effectuer un nouvel état des lieux du chômage et du service fourni par Pôle-Emploi.

Nous faisons aujourd'hui le constat d'une aggravation sans précédent du chômage et de la précarité en France (avec 6 millions de personnes inscrites à Pôle emploi), d'une discontinuité croissante de l'emploi, et en même temps d'une large diversification des situations, qui entraîne un éparpillement des forces. Plusieurs millions de personnes passent ainsi chaque année par Pôle emploi, et connaissent, de façon récurrente, des périodes de chômage, de petits boulots, de contrats précaires ou en CDI – les conditions de licenciement ayant été considérablement assouplies, même pour ce dernier. De nombreuses personnes qui tentent de créer leur propre activité ou de survivre avec une petite entreprise, se retrouvent dans la pauvreté. Les femmes sont les plus concernées à la fois par le travail informel, les contrats précaires, de courte durée et à faible volume horaire, donc à faible salaire.

Face à cette réalité d'un monde du travail éclaté, le régime d'indemnisation du chômage apparaît de plus en plus inadapté et menacé, alors que moins d'un chômeur sur 2 est indemnisé. De nombreuses luttes de travailleur-se-s précaires se sont développées (intermittents, intérimaires, salariés de la sous-traitance, postiers, contractuels et vacataires du secteur public) avec des objectifs revendicatifs qui peuvent sembler très différents, mais qui font ressurgir la nécessité de droits sociaux communs à tous, par-delà la diversité des situations.

Les associations de chômeurs et de précaires avaient élaboré et signé en 2008-09, une plateforme revendicative commune - *Plate-forme pour une garantie de revenu et la continuité des droits*. Nous avons assisté depuis 20 ans à une évolution du mouvement des chômeurs et des précaires, et à un développement de réflexions et de propositions en vue d'instaurer un modèle d'indemnisation du chômage alternatif, voire un nouveau statut du salarié ou du producteur (salaire socialisé, revenu de base inconditionnel).

Nous souhaitons engager à nouveau une confrontation autour de ces différentes propositions, afin d'avancer dans la construction d'une position commune sur ces questions, et en prévision de la négociation d'une nouvelle convention UNEDIC en 2016. Alors que les richesses créées et la productivité du travail n'ont jamais été aussi élevées, il est indispensable de mener une lutte offensive, afin d'obtenir la reconnaissance de droits sociaux permettant des conditions de vie décentes pour toutes et tous.

Agir ensemble contre le chômage (AC !) : 21 ter rue Voltaire, 75 011 Paris,

Adresse : contact@ac-chomage.org

Site : www.ac-chomage.org